

à lire

Après cinq mois de grève à Donnacona

La motivation des premiers jours de grève n'a pas diminué, chez les 690 travailleurs syndiqués de la Damtar à Donnacona, même si le conflit dure depuis bientôt cinq mois et que certains se disent fatigués de ne rien faire. Cette grève, menée au nom d'un principe, est devenue la lutte de toute une communauté très patiente.

page D-3



vous votre loyer Un acheteur peut-il déloger un locataire?

Q: Propriétaire de deux maisons, je veux m'en départir. La première comprend quatre logements et la seconde, deux. Ces logements sont tous loués par baux échéant le 30 juin 1977. Je veux savoir en termes aussi explicites que possible si la loi me permet de garantir à un acheteur éventuel la possibilité de déloger un locataire pour que l'acheteur éventuel ou un membre de sa famille puisse occuper lui-même les lieux, le 1er juillet 1977?

R: Depuis le bill 78 adopté le 23 décembre 1976, la loi interdit à un nouveau propriétaire après le 1er janvier 1977 de reprendre possession d'un logement occupé avant le 30 juin 1978, si ce locataire avait jouissance des lieux le 16 décembre 1976 et si l'immeuble sert principalement ou en majeure partie à des locataires. Il y aurait amendement à cette loi, dès le début de la présente session qui permettrait au propriétaire de prendre possession de son logement pour lui-même ou un membre de sa famille en autant qu'il sera enregistré comme propriétaire des lieux avant le 1er février 1977 ou qu'il aura signé une offre d'achat avant le 1er mars 1977. S'il n'y a pas eu vente au moment où vous lisez ces lignes, l'acquéreur éventuel ne pourra jouir des lieux avant le 30 juin 1978, en dépit des nouveaux règlements. Cependant, le projet de loi qui sera présenté aurait des effets rétroactifs au 1er janvier dernier pour rétablir les choses. ("Faites parvenir vos lettres à: Votre Loyer, Le Soleil, 390 Est, rue Saint-Valier, C.P. G1K 7J6").

page A-12

Le CRTC veut des faits précis

Le CRTC veut bien mener une enquête sur l'information à Radio-Canada mais a besoin pour ce faire que les dénonciateurs de la société d'Etat précisent leurs accusations. L'organisme n'a reçu que cinq plaintes, jusqu'ici mais aucune ne porte sur des faits précis.

page A-12

Exode des couturiers

Des couturiers montréalais auraient amorcé un mouvement d'exil vers l'Ontario, ce qui pourrait être dramatique pour l'industrie québécoise du vêtement. La maison Niccolini transporterait ses pénates à Toronto et d'autres industries du prêt-à-porter songeraient à l'imiter.

page D-4

Lazure n'est pas scandalisé

Le ministre des Affaires sociales soutient qu'il est normal que les médecins "commandent la grosse part du gâteau" puisqu'ils en portent la responsabilité centrale. M. Lazure ne voit pas non plus pourquoi il y aurait lieu de se scandaliser de la courbe ascendante des coûts des services de santé.

page A-14



Yvette Mimieux

La chasse aux phoques

La comédienne de cinéma Yvette Mimieux s'est rendue hier à Terre-Neuve pour grossir les rangs des protestataires contre la chasse aux bébé-phoques qui est commencée à l'aube dans cette région du pays. Elle s'est rendue appuyer les revendications de Brian Davis.

page E-14

Entrevue du SOLEIL avec Jacques Léonard Le rôle des conseils de comté sera accru

par Micheline PARADIS et Raymond GIROUX

Le gouvernement du Québec a l'intention d'accorder des pouvoirs accrus aux 71 conseils de comté existants et d'étendre leur juridiction aux municipalités de plus de 2.000 habitants.

C'est là l'hypothèse que privilégie, sans la rendre définitive, le ministre d'Etat responsable de l'aménagement, dans le cadre de la déconcentration administrative et de la décentralisation des centres de décision annoncée dans le dernier message inaugural.

Au cours d'une entrevue exclusive M. Jacques Léonard a dit croire que cette façon d'envisager la décentralisation administrative éviterait ainsi l'écueil de créer de nouvelles structures régionales qui ne feraient qu'alourdir le processus administratif et éloigner la population des instances décisionnelles, si on se réfère au cas des communautés urbaines déjà en place depuis quelques années.

Approfondissant pour la première fois devant la presse ses intentions dans le domaine de la planification de l'ensemble du territoire québécois, M. Léonard se dit avant tout préoccupé par la recher-

che d'un point d'appui capable de soutenir une politique globale d'aménagement.

Cet outil essentiel que représentent les conseils de comté, affirme le ministre, peut servir autant à la définition des limites territoriales qu'à la mise sur pied des structures politiques.

Les conseils, parce que déjà connus en milieu rural, n'auraient pas à mériter une nouvelle crédibilité, et pourraient donc assumer leurs éventuelles responsabilités inter-municipales avec plus de facilité qu'un organisme né de l'imagination d'un fonctionnaire en mal de laisser sa marque à la postérité.

En ce moment, les conseils regroupent uniquement des municipalités rurales, et leurs pouvoirs déjà restreints sur l'aménagement, le drainage, la voirie, l'évaluation foncière, et ainsi de suite, se heurtent à une assiette fiscale limitée et qui fait l'objet des récriminations répétées de l'Union des conseils de comté du Québec (UCC) depuis maintes années.

Une force influente

Politiquement, toutefois, ces conseils représentent une force in-

fluente: c'est ainsi qu'ils ont eu la tête de l'ancien ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, qui avait eu le malheur d'annoncer prématurément leur mort, et que M. Victor Goldbloom n'est sorti vivant de leurs griffes que grâce à son charme légendaire et à sa capacité de plaire à tout le monde et à son père à la fois... tout en ne prenant pas de décisions.

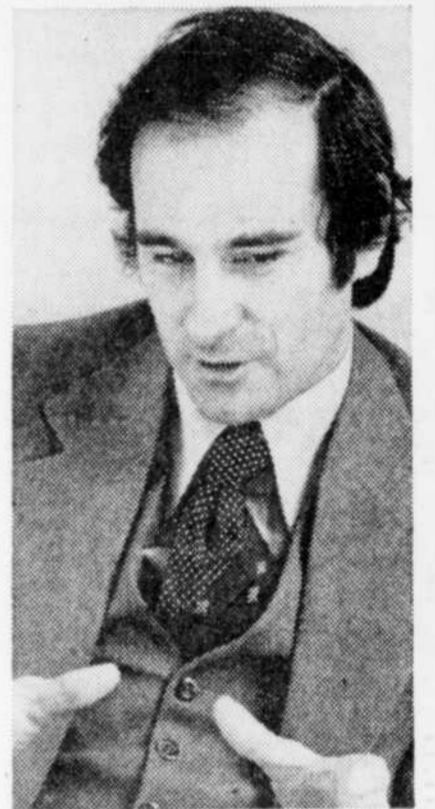
Ce premier volet de l'approche du ministre responsable de l'Aménagement se veut "rural": il n'a pas pour le moment d'idées précises sur la planification des milieux urbains, et se tient les mains bien éloignées des patates chaudes que constitue le fonctionnement interne des Communautés urbaines de Montréal et de Québec, et de la Communauté régionale de l'Ouataouais.

De même, M. Léonard n'a pas encore pris position sur le problème urbain le plus crucial de l'heure au Québec, soit le cas des quelque 400.000 citoyens de la rive sud de Montréal.

Il ne laisse poindre pour l'instant qu'une seule concession envers

(Suite à la page A2, 1re col.)

Autres détails, à la page A-5



Le Soleil, Roland Marcoux
M. Jacques Léonard

Malades chroniques: la liste d'attente des hôpitaux de la région totalise 1,200 noms

par Ghislaine RHEAULT

Les listes d'attente des hôpitaux dispensant des soins prolongés (hôpitaux pour malades chroniques) de la région administrative de Québec comptent actuellement plus de 1.200 noms.

Cette interminable liste d'attente à l'échelle de la région illustre éloquentement les carences dans l'allocation des ressources disponibles actuellement pour les malades chroniques, traités jusqu'ici comme les parents pauvres du réseau des services de santé au Québec.

Ce recensement, effectué à la fin de l'automne par le Conseil

régional de la santé et des services sociaux de Québec, (CRSSS), a permis de dénombrier plus de 2.000 noms au cours d'une première étape. Environ 800 noms ont été soustraits du total par la suite parce qu'ils se retrouvaient sur les listes d'attente de plus d'un hôpital pour malades chroniques.

La liste toutefois n'a pas été encore entièrement expurgée. Environ la moitié des personnes qui attendent sont inscrites en effet depuis un an, et l'autre moitié depuis deux ou trois ans. Dans une évaluation encore en cours, on tentera de préciser combien de ces personnes ont été depuis leur in-

scription admises dans un hôpital de soins prolongés et combien de ces malades en attente sont décédés.

A cette étape-ci de l'inventaire, on dispose toutefois de données suffisantes pour mettre en lumière le problème aigu des malades chroniques dans la région de Québec.

Un portrait global

Ce recensement constitue le premier volet d'une vaste opération qui vise à tracer le portrait le plus précis de la situation et des besoins des malades chroniques dans la région 03. Le second volet consistera à faire l'analyse de clientèles actuellement hébergées et de com-

parer l'état de ces personnes hospitalisées et la dégradation de l'état de santé des personnes qui attendent des places. On compte enfin confronter toutes ces données aux ressources dont on dispose pour pouvoir déterminer le plus précisément les besoins de la population de la région 03.

On présume en effet que les ressources ne sont pas utilisées au mieux et qu'il se trouve actuellement des personnes hospitalisées dont l'état ne nécessiterait qu'une place en centre d'accueil, alors que d'autres auraient besoin de soins

(Suite à la page A2, 1re col.)

Mme Carter enquêtera sur la santé mentale avec Margaret Trudeau

WASHINGTON (UPI) — L'épouse du président des Etats-Unis, Mme Rosalynn Carter, a déclaré qu'elle songe organiser avec Mme Margaret Trudeau, l'épouse du premier ministre canadien, des audiences publiques sur la santé mentale, un sujet auquel les deux femmes s'intéressent grandement.

L'événement se déroulerait dans une ville située près de la frontière canado-américaine. C'est dans une entrevue exclusive accordée à Helen Thomas, de l'agence UPI, que Mme Carter a fait cette déclaration.

Mme Carter a précisé que la Commission sur la santé mentale, organisme dont elle a pris la direction après l'arrivée de son mari à la Maison-Blanche, devrait tenir des audiences publiques dans le cadre d'une étude qui pourrait "nous apprendre où nous en sommes rendus et ce qu'il nous reste à faire."

Elle a précisé qu'elle tenait beaucoup à ce que des audiences publiques puissent se dérouler près de la frontière canado-américaine.

Elle a insisté sur la nécessité de la participation de Mme Trudeau à ces audiences auxquelles Américains et Canadiens pourraient présenter leurs vues sur le problème de la santé mentale.

Première rencontre

C'est lors d'un récent voyage à Washington de Mme Trudeau que les deux femmes se sont rencontrées pour la première fois. C'est à ce moment qu'elles ont découvert leur intérêt commun pour les problèmes se rapportant à la santé mentale.

Dès l'élection de son mari à la présidence, Mme Carter avait fait savoir qu'elle n'entendait pas être uniquement une "maîtresse de maison" et qu'elle jouerait un rôle actif, particulièrement dans deux domaines, celui de la santé mentale et celui des personnes âgées.

"Durant la campagne électorale, j'ai visité bien des foyers pour vieillards. J'ai découvert des problèmes que je ne connaissais pas. J'ai beaucoup appris durant ces longs mois," a conclu la femme du président Carter.



Mme Carter (à droite) avait été photographiée en compagnie de Mme Trudeau au début de février, à Washington, quelques semaines avant le voyage officiel de M. Trudeau dans la capitale américaine.

ce soir

ARTS: Concert de l'Orchestre symphonique de Québec, au Grand Théâtre, salle Louis-Frédéric, à 20h30. **TELEVISION:** Spécial de Michel Fugain, au canal 4, à 20h30.

météo

Nuageux avec des éclaircies aujourd'hui et demain. Possibilité de chutes de neige en fin de journée demain. Maximum aujourd'hui près de 5. Minimum cette nuit près de moins 1. Maximum demain près de 4.

Détails, page E-6

sommaire

| | |
|-----------------------|--------------|
| Annonces classées | E-6 à E-13 |
| A Québec aujourd'hui | D-12 |
| Arts et lettres | D-12 et D-13 |
| Bandes dessinées | E-14 |
| Bridge | E-12 |
| Consommation | D-4 et D-5 |
| Décès | F-2 |
| Economie-finances | D-6 à D-10 |
| Feuilleton | E-11 |
| Horoscope | E-13 |
| Information régionale | D-2 |
| Monsieur Québec | A-7 |
| Mot mystère | E-7 |
| Mots croisés | E-10 |
| Page documentaire | A-5 |
| Patron | E-9 |
| Sport | E-1 à E-5 |
| Television | D-14 |

pas possible!

Madame la mairesse est enfin de retour

Grand émoi à Ste-Epouvante. La mairesse est partie pour Montréal, il y a dix jours. En même temps que le pianiste-chanteur du piano-bar des "Nuits de Paris", le club de la place.

La veille, elle avait passé une partie de la soirée en sa compagnie.

Pas seule, seule, bien sûr. Le samedi soir, les "Nuits de Paris" sont bien remplies.

On ne peut pas dire non plus qu'elle est partie avec. Ils n'ont pas pris le même autobus.

La mairesse a expliqué, en achetant son billet, qu'elle allait voir des films dans la métropole. Depuis quelque temps, déjà, elle suit des cours de cinéma au Cégep régional.

Le pianiste-chanteur, lui, avait un engagement en ville.

Au sortir de la grand-messe le monde ne parlait rien que de "ça". "On sait bien, c'est une étrangère", a dit la présidente des dames-féminées qui ne lui a pas pardonné de ne pas avoir assisté à son bingo annuel.

La mairesse vient du village voisin. Et ce n'est pas la première fois qu'elle fait jaser.

Quand le nouveau député a reçu les maires de la région, elle a assisté à la festivité en "djinnes". Même que sa photo a paru dans La Trompette de Ste-Puberté. Ce qui a indigné le propriétaire de la "Mode de France", l'ancien magasin-général qui se spécialise maintenant dans les vêtements pour dames. "Elle devrait au moins encourager un tailleur de la place. Ses djinnes ça vient de chez Woolco", affirme-t-il depuis.

Monsieur le maire, lui, n'a encore rien dit sinon que sa femme

est libre, même s'il risque de perdre quelques votes aux prochaines élections municipales.

"Elle a toujours aimé les "piano-bars", ce n'est pas un crime contre l'humanité", a-t-il riposté sèchement lorsque la question a été soulevée à une séance du conseil municipal. "Et elle a bien le droit d'aller aux vues avec une amie", a-t-il ajouté.

Parce qu'on a appris, finalement, qu'elle était descendue chez la fille d'un industriel qui est un ami de monsieur le maire.

"Ça allait mieux quand il était célibataire", chuchotent les conseillers qui ne lui ont pas encore pardonné d'avoir trouvé une épouse plus jeune que lui et fort jolie.

Ce qui, avouons-le, est assez malhonnête. Quand il n'était pas marié, on reprochait à monsieur le maire de trop faire sa vie de garçon.

De toute manière monsieur le maire a parlé à la mairesse, l'autre soir, et elle lui a promis de revenir à temps pour l'accompagner à la partie de carte des enfants de Marie.

Monsieur le maire n'a pas pris de chance, il a envoyé le chef de police la chercher à l'arrivée de l'autobus.

Le père Plexe

La même bonne vieille adresse: le père Plexe, LE SOLEIL, Québec.

Québec veut se faire céder plus de pouvoirs en matière d'immigration

MONTREAL (d'après CP) — Le gouvernement du Québec cherche à obtenir d'Ottawa des pouvoirs qui lui

assurerait le contrôle de l'immigration dans la province.

Le ministre du Travail et de

l'Immigration, M. Jacques Couture, a exprimé le désir d'entamer le plus tôt possible des négociations avec le gouvernement fédéral "afin de conclure de nouveaux accords qui répondraient mieux aux objectifs et aux pouvoirs du Québec dans les matières de l'immigration".

Le Québec a le droit depuis 1975 de donner son opinion sur l'adoption des immigrants au Québec mais il veut y ajouter le droit d'établir les règlements régissant les immigrants qui veulent s'établir dans la province.

Des 850,000 immigrants qui se sont établis au Québec depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, moins de 20 pour cent d'entre eux étaient de langue française.

Malades chroniques... (Suite de la première page)

de réadaptation ou de services ambulatoires pour demeurer dans leur milieu. D'autre part, des personnes dont les noms figurent sur les listes d'attente ont vraiment besoin d'être hospitalisées.

Une semblable analyse quoique moins élaborée, se poursuit actuellement dans d'autres régions du Québec. Elle s'effectue dans le sillage des orientations données dans un document finalisé l'été dernier à la direction de la Planification (Santé) du ministère des Affaires sociales. Ce document intitulé "Cadre de référence pour l'adaptation des ressources aux priorités" dont LE SOLEIL avait livré les grandes lignes, proposait des mesures alternatives pour répondre aux besoins criants de soins de réadaptation des malades chroniques et des malades mentaux. Il proposait notamment la réallocation des lits de courte durée en surplus dans la plupart des régions du Québec en faveur des malades

chroniques et des malades mentaux, et la réduction, dans certaines régions du niveau d'utilisation des services hospitaliers.

Ce document annonçait alors la menée d'études ultérieures à partir des dossiers statistiques compilés dans les diverses régions du Québec, de manière à pouvoir proposer des mesures alternatives qui tiennent compte de la situation différente selon les régions.

C'est cette compilation qui est en cours et qui doit se poursuivre au cours des prochains mois.

Le rôle des conseils...

(Suite de la première page)

les questions strictement urbaines: il faut s'attendre à une définition assez précise et complète du rôle des capitales régionales, qui hériteront de certaines fonctions administratives ministérielles.

La continuité

La philosophie préconisée par le nouveau gouvernement s'inscrit en grande partie dans les lignes de force déjà mises de l'avant par l'ancien ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, lors des discussions publiques qui ont suivi le dépôt du projet de loi 12 sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, l'automne dernier.

M. Goldbloom avait alors exprimé l'intention de remettre de plus grands pouvoirs aux conseils de comté, notamment dans le domaine de l'environnement, et s'était engagé à revoir son projet en tenant compte des doléances de l'Union des conseils de comtés.

L'UCCQ demandait surtout, à ce moment, de prendre à son crédit, en matière d'aménagement du territoire, les droits que le projet de loi gouvernemental reconnaissait aux éventuels "conseils d'agglomération" créés par la même occasion.

Mais ces conseils sont morts avant d'avoir vu le jour, puisque M. Léonard répond positivement aux réclamations de l'UCCQ. "On ne veut pas créer de structure au-dessus des conseils de comté", devait-il affirmer au SOLEIL.

Le ministre s'est par ailleurs bien gardé, au cours de l'entrevue, de tenir des propos qu'on pourrait interpréter comme des engagements concrets et précis de sa part.

Avec la collaboration d'un tout nouveau comité de huit sous-ministres et l'aide des professionnels de l'Office de planification et de développement du Québec, de divers ministères et du groupe de travail polyvalent mis à la disposition des "super-ministres", M. Léonard ne fait pour l'instant qu'ébaucher des hypothèses de travail qui prendront forme au moment de la présentation du projet de loi-cadre sur l'aménagement.

Se considérant optimiste, le ministre pense avoir déblayé suffisamment de terrain pour rendre son projet public à l'automne prochain, ce qui en reporterait l'adoption à 1978.



Chevelure électrifante

Si les cheveux de cette jeune Torontoise ont cette allure c'est tout simplement qu'elle vient de se "brancher" sur le courant d'une génératrice de 500,000 volts qui fait partie d'une exposition dans une école de la Ville Reine.

Projet enterré à Ste-Foy

C'est sans tristesse mais sans joie, que le conseil municipal de Sainte-Foy, a définitivement enterré hier soir le projet d'aménagement du centre ville.

Sans débat, avec la même indifférence apparente que celle affichée en votant peu avant une résolution de félicitations à l'un de leurs fonctionnaires élu vice-président d'une association de charité, les conseillers de Sainte-Foy ont adopté une résolution rejetant ce plan d'aménagement qui a coûté \$300,000 aux contribuables, et qui devait augmenter la valeur imposable de Sainte-Foy de plusieurs centaines de millions de dollars.

Les opposants du projet, la quasi totalité de la population des secteurs concernés (Saint-Denis et Saint-Yves) peuvent même crier doublement victoire, le conseil municipal ayant aussi adopté une autre résolution consa-

crant comme parc un boisé qui devait être rasé dans le fameux plan d'aménagement de la firme LaHaye et Ouellet. Ce boisé fédéral jouxte le parc Saint-Denis, derrière les grands centres du boulevard Laurier, auquel Sainte-Foy pourrait l'annexer.

Le maire Morin a par ailleurs révélé que la Commission de police du Québec tiendra ses premières audiences le 12 avril au sujet des irrégularités attribuées à la force constabulaire municipale.

Il a en outre déploré la décision rendue publique dimanche par le premier ministre René Lévesque d'annuler, pour l'instant, la hausse de un pour cent des ristournes versées aux municipalités sur la taxe de vente. "Ce sont toujours les municipalités, a-t-il expliqué, qui écopent de l'odieuse décision de taxer les contribuables".

toujours vous-même... jamais la même... en coordonnés Ted Lapidus

Les femmes aiment changer... les coordonnés Ted Lapidus leur donnent des idées... gaies, souples et légères, multiples... dans une harmonie recherchée de couleurs vraies... que le soleil fera chanter!

Autrement dit, on prend...

Une jupe là, en toile rustique à double pli creux devant et derrière, piquée à sa ceinture... dans le grenadine, le blanc ou le vert. 6 à 16, \$45.

Un tee-shirt ici, en jersey de coton toujours près du corps, jouant de toutes les couleurs... ou presque! Importé en P.M.G., manches courtes \$16., manches longues \$18.

Un pantalon, une jupe-culotte, un short ailleurs... et à chacune de refaire sa mode Ted Lapidus!

la contemporaine®



simons

place de l'hôtel-de-ville / place sainte-foy, heures d'ouverture: lundi, mardi, merc., 9h.30 à 17h.30; jeudi, vend., 9h.30 à 21h.; sam., 9h.30 à 17h.

les inondations (3)

Un hiver neigeux prépare des inondations dans l'Est

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Un hiver particulièrement généreux en précipitations laisse craindre des inondations éventuelles dans l'Est du Québec, quand aura lieu la période de dégel.

Au cours du printemps dernier, pas moins de 34 municipalités du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie avaient été déclarées municipalités désignées, c'est-à-dire qu'elles avaient eu droit à une aide gouvernementale en raison des dégâts causés par des inondations.

Mais, il faut bien le dire, les inondations dans l'Est du Québec revêtent rarement le caractère dramatique qu'elles peuvent avoir dans la Beauce ou dans la région de Montréal, en raison des faibles densités de population.

Les statistiques n'étant pas encore compilées, il n'a pas été possible d'obtenir de données quant à l'étendue des dommages mais, en général, les dommages à la propriété ont

été relativement restreints. Ce sont surtout les routes qui ont subi des dégâts, certaines d'entre elles ayant été bloquées par des inondations comme dans les municipalités de Matapédia, Cascapédia, Sainte-Florence, Sainte-Angèle, Routhiville, etc.

Selon le coordonnateur du ministère des Richesses naturelles à Rimouski, M. Bellemare, le fait que la neige au sol représente le double de l'année dernière, il y a évidemment des dangers potentiels d'inondation, mais tout dépendra du rythme du dégel.

Jusqu'à présent, des représentants du ministère ont visité, avec un représentant de la protection civile, les rivières Rimouski, Métis, Matapédia, Upsalquitch, Restigouche, Nouvelle et Matane, en vue d'observer l'épaisseur des glaces et de la neige sur la glace.

A la suite de ces inspections, le service de la protection civile à Rimouski, que dirige M. Stuart, a commu-

niqué avec plusieurs municipalités de la région et continuera de le faire au cours des prochains jours. Les municipalités qui pourraient être touchées par d'éventuelles inondations sont ainsi priées de nommer un représentant qui pourra établir un lien quotidien avec la protection civile, afin de suivre le déroulement des crues printanières.

D'un autre côté, on incite les municipalités à prendre les mesures qui sont en leur pouvoir, la première étant d'aviser les citoyens qui pourraient être affectés et de leur rappeler certaines mesures à prendre, comme déplacer les meubles, fermer le courant en cas d'inondation, etc.

Comme disent les spécialistes, les fortes accumulations de neige et de glace ne signifient pas nécessairement qu'il y aura des inondations puisque des crues importantes peuvent s'écouler normalement s'il n'y a pas d'embâcles sur les rivières. Mais si le printemps était pluvieux, et les gels nocturnes fréquents, ce pourrait être là des facteurs indiquant le danger.



Le Soleil, Raynald Lavie

Cette propriété de Saint-Ferreol-les-Neiges y a goûté, en 1975. En plus du comté de Charlevoix, nous survolons aujourd'hui Montmagny, Portneuf et Rimouski. Demain, nous traiterons davantage des moyens de protection.

Ca ira, à Montmagny, si la pluie ne s'en mêle pas

par Réal LABERGE
du bureau de La Pocatière

A moins de très fortes pluies ou d'un coup d'eau subit provenant du barrage de Saint-Raphaël, la débâcle ne devrait pas provoquer d'inondation anormale ou de dommages sérieux ce printemps, à Montmagny.

C'est ce que prévoit du moins le responsable du service de prévention de cette municipalité de la Côte-du-Sud, M. François Boulet, parce que la couche de glace des deux rivières qui se rejoignent au centre-ville est relativement peu profonde, ne dépassant pas deux pieds.

Fort d'une expérience de 25 ans en ce domaine, M. Boulet a précisé que rien ne donne lieu de croire, pour le moment, que Montmagny pourrait revivre en 77 une situation catastrophique comme celle d'avril 1968, malgré la neige relativement abondante qui est tombée cet hiver.

On se rappellera qu'en avril 1968, des glaçons d'une épaisseur de six pieds avaient formé un

embâcle et causé un déversement dévastateur dans une grande partie de la zone résidentielle est de Montmagny. Le sinistre avait fait des dommages de l'ordre de \$500,000 et entraîné l'évacuation d'une cinquantaine de familles. Deux jours durant, Montmagny avait connu l'état d'urgence.

Sauf imprévu, l'inondation coutumière des dernières années devrait de nouveau se restreindre à la zone industrielle du sud-ouest et aux champs agricoles bordant l'autoroute transcanadienne et la route 26, sans entraîner de dommages majeurs.

A tout hasard, les employés municipaux de Montmagny ont déjà commencé une surveillance attentive de l'état des deux rivières. Dès les premiers indices de crue des eaux, on procédera comme par les années précédentes au morcellement de la chute, à l'aide de pelons, de scies mécaniques ou de dynamite. Incidemment, le danger de formation d'embâcles a été grandement atténué, par un dragage du

lit de la rivière du Sud, il y a quelques années.

Par ailleurs, dans le sud du comté de Montmagny, la situation ne s'annonce pas plus dramatique. On n'entretient que peu d'inquiétude de que la rivière Daquam sorte aussi fortement de son lit qu'en fin d'avril 1970, causant alors des dégâts d'environ \$100,000 à trois scieries de Saint-Juste.

L'appréhension d'une débâcle exceptionnelle est cependant forte dans la région de Rivière-Ouelle et de Saint-Pacôme, étant donné les chutes de neige de tempêtes qui se sont succédé presque sans interruption depuis la mi-décembre. On craint une crue des eaux soudaines et inhabituelle de la rivière, qui serpente pratiquement au niveau de la terre ferme.

D'autre part, dans les bas terrains agricoles situés en amont de Rivière-du-Loup, l'inondation coutumière du printemps pourrait également s'avérer plus forte, cette année, si la fonte de la neige relativement abondante s'accompagne de grandes pluies. Mais on ne prévoit pas d'importants dommages aux propriétés.

Charlevoix appliquera un nouveau plan de protection

par J.-Thérèse LEGENDRE

BAIE-SAINT-PAUL — Au cours des dernières années dans Charlevoix, les inondations ont surtout touché les localités de Baie-Saint-Paul et de Saint-Urbain, et les rivières du Gouffre et du Bras du Nord ont causé les dégâts les plus importants. Chaque fois, le ministère des Richesses naturelles est intervenu avec plus ou moins de succès, selon les renseignements recueillis auprès des autorités municipales.

A Baie-Saint-Paul

La ville de Baie-Saint-Paul a été souvent touchée par des inondations et, en 1976, deux débordements majeurs ont causé des dégâts importants. Deux rivières découpent le territoire de Baie-Saint-Paul et si la rivière du Gouffre inonde surtout sous l'effet des glaces à cause des nombreux méandres de son cours, la rivière du Bras du Nord se gonfle facilement avec de grosses pluies: ce fut le cas au début de juillet 1976 alors que de lourds dommages ont été causés aux propriétés riveraines de Baie-Saint-Paul. L'enrochement effectué par le ministère des Richesses naturelles protège contre l'érosion mais pourrait sembler-il provoquer le débordement des eaux au moment du dégel ou des fortes pluies.

Dans la municipalité de Rivière-du-Gouffre, la rivière du même nom a causé l'an dernier deux glissements de terrain et suscite cette année de fortes inquiétudes. Les milliers de tonnes de terre argileuse qui ont glissé dans la rivière ont formé un embâcle qui n'a pas été nettoyé et la crue du printemps pourrait mettre en danger quelques maisons. On a même constaté certains nouveaux affaissements du terrain et il n'est pas impossible qu'on envisage d'évacuer quelques logements au printemps. Aux Richesses naturelles, les études sont encore en cours, selon un porte-parole de la municipalité.

A Saint-Urbain

Dans la localité de Saint-Urbain, la rivière du Gouffre fait aussi des siennes et gruge les rives argileuses un peu plus chaque année. Son cours change continuellement. Le lit de la rivière ne serait pas assez profond et à la fonte des neiges, elle déborde un peu partout donnant avec force sur des obstacles qu'elle a elle-même créés, emportant des tonnes de terre qui obstruent tout son cours.

Au lieu de creuser ce cours d'eau, le ministère des Richesses naturelles a préféré construire une sorte de quai aux endroits stratégiques ce qui a encore rétréci le lit de la rivière.

A Baie-Saint-Paul et Saint-Urbain

comme dans plusieurs localités de Charlevoix, la protection civile en collaboration avec les autorités municipales a mis sur pied des plans de mesures d'urgence municipales. Ces plans sont établis, étudiés et rodés avant que les catastrophes ne se produisent. Toute une petite "armée" de bénévoles dans 13 secteurs différents (évacuation, logement, ravitaillement, information et communication, etc.) reçoit des cours, se plie à des simulations, et se tient prêt à intervenir à toute urgence.

M. Marcel Gagnon, coordonnateur de la protection civile pour la région 33C a souligné qu'un nouveau plan appelé "recherche de vulnérabilité" est graduellement appliqué dans les localités. Il tente à définir les désastres susceptibles de s'y produire (inondation, conflagration, éboulement, tempête de neige, etc.) la possibilité de leur fréquence et leur gravité. A Baie-Saint-Paul, par ordre de priorité ce plan a identifié a) les inondations, b) les tremblements de terre, et c) les conflagrations. A Saint-Urbain, inondations et conflagrations ont été identifiées. A Saint-Tite-des-Caps, on a établi que les inondations, les conflagrations et les tempêtes de neige constituaient des points vulnérables à prévenir. A partir de ces plans, les mesures d'urgence municipales trouvent la forme la plus adéquate d'intervention.

Saint-Raymond, le talon d'Achille, dans Portneuf

par Gérard ROCHETTE

La rivière Sainte-Anne traverse une bonne partie du territoire de Portneuf, mais c'est surtout dans la municipalité de Saint-Raymond que celle-ci laisse sa marque. Dans la petite histoire du comté, les inondations de Saint-Raymond ont toujours occupé une place d'importance.

Pour les citoyens de cette localité, il existe deux genres d'inondations. Celle de décembre (ou des fêtes) et la crue du printemps. "Les Fêtes mouillées", on connaît ça à Saint-Raymond. Le dégel subit accompagné de pluie diluvienne a toujours été néfaste en cette période de l'année pour la population de Saint-Raymond.

Rues, sous-sols, champs, l'inondation du temps des fêtes a toujours été plus importante que celle que les citoyens connaissent le printemps. A chaque année, on se serait cru à Venise, alors qu'il y avait autant de canots que d'autos à circuler dans la municipalité et que plus de 50 pour cent du territoire était inondé.

Les corps policiers, la protection civile et même l'armée ont dû prêter leur concours pour porter secours à de nombreux citoyens victimes de l'inondation du temps des fêtes. Au dire des plus anciens, la pire est survenue en 1957, alors que la population fut surprise en plein sommeil.

La crue du printemps a causé également de nombreux problèmes,

tout en étant considérée comme beaucoup moins importante. A quelques occasions, l'inondation printanière a été plus importante que prévue, mais jamais celle-ci n'a été aussi dommageable que l'inondation du temps des fêtes.

Causes

Deux rivières sont impliquées dans les inondations à Saint-Raymond. La Sainte-Anne, qui traverse la ville, et la rivière du Bras du Nord. Le problème majeur se situe au pont ferroviaire (CN) où se produit le déversement de ces deux rivières. L'étroitesse du passage cause l'embâcle et occasionne un refoulement des eaux. Également, le barrage de la Saint-Raymond Paper influence le niveau des eaux.

Correctifs

Depuis bientôt quatre ans, les citoyens de Saint-Raymond ont été exempts des inondations. Au coût d'environ \$2,000,000 le ministère des Richesses naturelles a procédé à des travaux d'importance pour éliminer les possibilités de tels phénomènes naturels.

Une estacade a été construite sur la rivière Sainte-Anne, la rivière a été creusée sur une longueur d'environ un mille en amont du pont du CN et deux îles, soit les îles Lefebvre et Barrette, ont été éliminées. Également, des gabions ont été érigés sur les bords des quais. De l'avis des experts, lesdits

travaux devaient éliminer à 75 pour cent les possibilités d'inondations. Ceux-ci ont vu juste mais il demeure qu'advenant un dégel subit et des pluies diluviennes, les citoyens pourraient connaître à nouveau les situations d'autrefois.

Le correctif final à apporter pour éliminer tout danger consisterait en l'élargissement de la rivière au niveau du pont de fer où la Sainte-Anne et le Bras du Nord se déversent. Les travaux à cet endroit nécessiteraient des déboursés de l'ordre de \$10 à \$15 millions. Il semble que ce ne sera pas pour demain!

Entre-temps, compte tenu du projet de construction d'une centrale à réserve pompée par l'Hydro-Québec, des ingénieurs ont été mandatés pour procéder à une étude des effets d'une telle centrale sur le phénomène des inondations. Ces recherches visent à déterminer les moyens, si moyen il y a, de contrôler les eaux durant les périodes critiques (en retenant celles-ci).

POMPES
résidentielles,
commerciales,
industrielles
VENTE ET RÉPARATION
(toutes marques)
POMPES INDUSTRIELLES
STE-FOY INC.
1830 av. St-Foy, Ste-Foy
St-Foy - 872-5622

Dr Sarto Létourneau, O.D.
optométriste

examens de la vue
chez
SERVICE D'OPTIQUE ÉLITE LTÉE
Place Laurier, Ste-Foy. Tél.: 653-8396

VENTE / LOCATION / ENTRETIEN
chauffe-eau

CASCADE 40 location: **\$2.50** par mois
CASCADE 60 location: **\$3.00** par mois

GUILLLOT
AGENT AUTORISÉ DE L'HYDRO-QUÉBEC
vite comme l'éclair 661-9211

Crédit Foncier
Fondé en 1880
Actif supérieur à \$900 millions

Obligations de 5 ans
Minimum \$500

8 3/4 %
Intérêts payés semi-annuellement, mensuellement (Minimum \$5000) ou composés et payés à échéance

9 %
Intérêts payés annuellement

Québec: 1135, Chemin St-Louis
(418) 681-0277 (M. J. Goulet)
(Mme L. Brulotte)

Frais virés acceptés
Halifax, Montréal, Québec, Ottawa, Toronto,
London, Winnipeg, Regina, Saskatoon,
Edmonton, Calgary, Vernon, White Rock,
Vancouver, Victoria

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Une gestation plus ardue que prévu

La gestation de la politique linguistique du nouveau gouvernement du Québec, qui doit donner naissance prochainement à une "Charte de la langue", apparaît affaire beaucoup plus ardue et douloureuse que ne l'avaient imaginée les ministres et députés du Parti québécois lorsqu'ils ont pris le pouvoir il y a quatre mois.

L'une des premières décisions du cabinet Lévesque avait en effet été de confier, début décembre, au ministre d'Etat au développement culturel, M. Camille Laurin, mandat de définir la politique linguistique du gouvernement péquiste.

Amorcé à l'origine dans la perspective de modifications plus ou moins urgentes à la loi 22, notamment au chapitre de la langue d'enseignement où l'exigence de tests linguistiques a mis l'Ouest anglophone de Montréal en émoi lors de la dernière rentrée scolaire, le travail de révision de M. Laurin s'est, au fil des semaines, élargi au point que le ministre a convaincu ses collègues du cabinet de procéder dès maintenant à l'élaboration d'une Charte de la langue, sorte de loi-cadre établissant le statut respectif du français et de l'anglais dans les différentes sphères d'activité québécoises.

On a l'impression que le gouvernement Lévesque réalise un peu tard qu'il a voulu embrasser peut-être un peu gros dès sa première session à l'Assemblée nationale, d'autant plus que l'idée s'est répandue que l'on désirait faire de la "Charte de la langue" la pièce-maîtresse de la première partie de la session et lui octroyer la dénomination symbolique de Loi 1 du nouveau parlement.

Or, au sein même du gouvernement, l'unanimité est loin d'être faite sur des questions aussi concrètes que le statut linguistique des futurs immigrants, la définition de la clientèle du secteur scolaire anglais et la langue de travail. Et il est toujours extrêmement risqué pour un gouvernement de présenter à la Chambre un projet de loi aussi explosif qu'une loi sur la langue et qui repose sur un consensus trop fraîchement acquis.

Les ministres ont été incapables de s'entendre sur le texte précis du projet de loi soumis par M. Laurin, à temps pour l'ouverture de la session la semaine dernière. Ils doivent reprendre l'étude de plus de la moitié des articles à la réunion hebdomadaire du cabinet, demain.

En dépit de l'urgence qu'il y a à préciser la politique linguistique du gouvernement sur la langue d'enseignement (car il faut dès maintenant organiser la rentrée scolaire de septembre prochain) et sur la langue de travail (l'incertitude sur cette question contribue à retarder les investissements privés), il y a lieu de souhaiter que le Conseil des ministres ne prenne aucune décision sous le coup de la précipitation. Mieux vaut attendre une semaine de plus que proposer un texte inadéquat.

Car, l'approbation d'un texte de projet de loi au Conseil des ministres ne constitue qu'une étape préliminaire du processus législatif.

Le premier ministre Lévesque a annoncé, dans son discours inaugural mardi dernier, que le projet de loi de portée générale sur la langue sera accompagné d'un livre blanc "le plus explicite possible".

Est-ce à dire que le gouvernement entend soumettre sa politique de la langue à la discussion publique? Ce serait une heureuse initiative car si de profondes divergences

existent à l'intérieur d'un conseil des ministres partageant la même philosophie et les mêmes objectifs politiques, qu'imaginer des oppositions que le projet de loi suscitera dans plusieurs groupes de la population.

Pour que l'opération soit profitable, cependant, il faudra qu'à la fois le projet de loi et le livre blanc soient référés à une Commission parlementaire nantie du mandat de recevoir des mémoires et d'entendre des témoins.

Certes, de telles commissions parlementaires ont été convoquées dans un passé récent mais il n'y a aucune honte à reprendre un débat sur une question aussi vitale que la langue des individus et des collectivités.

L'exigence d'associer directement la population et les groupes de pression au travail parlementaire sur la langue apparaît d'autant plus évidente que, cette fois-ci, tout le monde, aussi bien les francophones, les anglophones que les immigrants, souhaitent ardemment que ce soit la dernière fois avant longtemps qu'on en parle et qu'on édicte enfin une loi viable.

Claude BEAUCHAMP

l'opinion des lecteurs

M. Jean Marchand répond à Jean-Marc Poliquin

Monsieur Jean-Marc Poliquin
"Le Soleil"

J'ai lu avec attention votre article paru dans "LE SOLEIL" du samedi 19 février 1977 publié sous forme de lettre ouverte à mon adresse.

Je crois que c'est là un des beaux exemples de mauvais journalisme. Non pas parce que vous faites des efforts considérables pour m'être désagréable; je suis habitué à ce genre d'attaques mesquines qui prennent parfois la forme grotesque de l'humour et de la familiarité. Mais ce qui me scandalise et me désespère en même temps est l'absence de rigueur dans la recherche et la description des faits, l'invention de situations accommodantes, l'acharnement que vous mettez sur des choses secondaires alors que vous dédaignez la substance, ce qui vous permet de n'établir aucune hiérarchie dans la liste des sujets traités.

J'ai prononcé un long discours au Sénat pour tenter d'établir les multiples causes des difficultés que rencontre le Québec et qui ont conduit aux résultats que nous connaissons tous.

Parmi ces difficultés j'en ai choisi deux, ne croyant pas avoir le temps de traiter de l'ensemble du problème.

La première se rapporte au comportement syndical au Québec et même au Canada, l'autre, au comportement de la presse et particulièrement de Radio-Canada.

Pour bien me faire comprendre, j'ai tenté de décrire l'évolution de notre régime syndical depuis le "Wagner Act" adopté aux Etats-Unis en 1935 et reproduit, au moins dans ses principes fondamentaux, dans nos lois de relations ouvrières. En partant de cette description, j'ai voulu faire saisir le concept particulier que nous avons de la liberté syndicale en Amérique du Nord et les conséquences d'un tel concept sur le comportement du syndica-

lisme et des syndiqués face à la politique et à l'action politique.

La seconde avait trait à notre conception de la liberté de la presse et de la liberté académique compte tenu de la syndicalisation des journalistes et des professeurs.

J'ai affirmé, monsieur, que les journalistes avaient droit de défendre leur liberté professionnelle par le truchement de leur syndicat mais que, d'un autre côté, ils étaient tenus de combattre leurs propres préjugés et allégeances politiques et de ne pas utiliser les journaux à des fins de propagande partisane.

Il est vrai que j'ai parlé également de monsieur Devirieux non pas en rapport avec monsieur Lévesque mais parce que je considérais qu'il n'avait pas le droit de faire le procès d'un mort, monsieur Edgar Trottier, en remontant à 25 ou 30 ans en arrière pour nous raconter des choses qui n'avaient rien à voir avec l'accident. Si monsieur Trottier était étendu en travers de la chaussée et dans un état inquiétant, soit, le journaliste a le droit de décrire cette situation. Mais qu'il fut chômeur, robineux ou habitué des prisons, je trouvais et trouve encore que le respect des hommes exigeait que ces faits ne soient pas revêtés, du moins, pas à ce stade-ci. J'ai insisté sur le fait que monsieur Trottier avait fait la guerre, non pas par mépris pour les origines européennes de monsieur Devirieux mais pour lui rappeler que cet homme pouvait aussi avoir fait des choses importantes dans sa vie et que monsieur Devirieux, plus que tout autre, aurait dû être frappé par cet aspect. Vous savez très bien que je ne suis pas un raciste et que le rappel que j'ai fait n'était qu'un incident dans un discours qui portait sur des sujets autrement plus importants.

Il est frappant que la presse n'ait pas fait un effort pour saisir les principaux points que j'ai voulu communiquer au public dans le contexte actuel. Comme à l'habitue-

de elle a choisi la voie de la facilité et du sensationnel.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, je n'ai aucun désir que la presse se mette systématiquement à encenser monsieur Trudeau et son équipe. Trouvez-moi un seul journaliste que j'aurais tenté d'influencer dans ce sens! Mais vous, Monsieur, vous vous êtes plu à décrier le Premier ministre et le Parti libéral à temps et à contre-temps. C'est sans doute pour cette raison que lorsqu'à Radio-Canada on veut enguirlander le pouvoir fédéral on a recours à vos services. Cela donne un air d'objectivité et de désintéressement à la nouvelle. Mais on est certain à l'avance que les commentaires désirés seront obtenus.

En somme, vous avez profité de l'occasion non pas pour faire une analyse au moins sérieuse de mon discours mais pour vous complaire dans le potinage, les préjugés et la déformation des faits.

Vous devez vous sentir bien à l'aise dans cette boîte qu'un journaliste au moins a préféré quitter plutôt que de se laisser museler.

J'ai changé? Sans doute! Comme tous les gens qui regardent et qui apprennent. Vous, Monsieur, vous n'avez pas changé! Vous êtes ancré dans vos préjugés et je crois bien que le public ne peut s'attendre à aucune surprise de votre part. Un grand nombre de personnes pourraient écrire vos articles à l'avance: c'est la même machine qui donne toujours le même produit fade, tendancieux et visant à détruire par tous les moyens ce que vous avez jugé une fois pour toute, que ce soient les hommes ou les événements.

Bien à vous,

J. Marchand
3, Parc Samuel Holland
app. 1730
Québec, P.Q.



"Moi aussi, je rêve comme M. Garneau"

M. Raymond Garneau
Député de Jean-Talon
Québec.

Il n'y a pas que les hauts fonctionnaires, M. Garneau, qui ont dû prêter serment d'allégeance au PQ après l'arrivée de celui-ci au pouvoir le 15 novembre; il y a aussi les "bas" fonctionnaires dont je suis. Car j'ai été moi aussi victime de ces sadiques manigances.

Le tout s'est déroulé quelques jours après l'assermentation du nouveau cabinet. On m'a convoqué dans une des salles exigües et surchauffées du Complexe G, où m'attendaient quatre gaillards genre "gorilles".

Dès mon entrée dans cette salle on m'a demandé:

— Es-tu du bon bord?

— Euh...oui, j'ai toujours été du bord des Québécois pour lesquels je travaille depuis onze ans.

— C'est pas ça que je veux dire...montre-moi ta carte de membre!

Comme j'avais négligé, il y a deux ans, quand l'idée m'en était venue de me procurer une carte de membre de tous les partis politiques québécois, je n'avais autres choses à montrer que ma carte d'assurance sociale et ma cagnotte.

— Même pas de cartes de

crédit...ça c'est louche! On ne prend pas de chances, tu vas prêter serment.

Alors, on m'a poussé vers une table sur laquelle il y avait une photo de René et une carte du Québec. J'ai dû poser la main droite sur la carte du Québec, pendant qu'un gorille me demandait de répéter après lui: "Je jure fidélité, respect, dévouement et honnêteté à René Lévesque, à ses ministres et députés péquistes; je jure aussi de défendre les intérêts du Parti au Québec et en dehors du Québec, envers et contre tous. Ainsi, Lise Payette me soit en aide".

Sitôt terminée la prestation de

mon serment, un des gorilles me poussa dehors en criant: "SUIVANT!" au même moment, l'alarme s'est mise à sonner.

C'était...mon réveil-matin qui venait, l'infâme, me rappeler qu'il fallait me jeter en bas du lit et aller travailler. Voyez-vous, M. Garneau, vous et moi avons au moins une chose en commun: nous rêvons. Seulement moi, je rêve pendant mon sommeil et non à l'état de veille.

À la prochaine!

J. Claude Roy
3417 Maricourt
Ste-Foy.

Des passe-droits

M. René Beauchamp
Bureau des véhicules automobiles
880, chemin Ste-Foy
Québec

Le 23 février, entre 13h et 15h, j'ai suivi la file pour obtenir mes plaques 1977 à la succursale dans l'édifice Tanguay—Rond-Point de Lévis, et j'ai observé à deux reprises ce qui suit:

"Un homme entre dans le centre, passe les gens en attente, entre dans le petit bureau, remet une enveloppe, sort et s'éloigne. L'enveloppe est remise par l'employée du comptoir à celle du bureau arrière. Le même client revient, passe à nouveau directement au comptoir après une absence de 5 à dix

minutes; la fille du bureau arrière lui remet immédiatement les plaques ainsi que le certificat. Il repart sans payer avec ses plaques sans avoir eu à attendre son tour comme tout le monde." Le 24 février, de 10h30 à 11h15, trois clients ont usé du même traitement de faveur.

Je trouve cette situation inacceptable, je l'admettrais, ce service super-rapide, si tous les clients qui ont payé \$1 de plus que par la poste pour se procurer leurs licences à un bureau avaient le même privilège. Ce n'est pas le cas. J'ai communiqué cette irrégularité à Mlle Walsh du bureau de M. Leo Langlois (ce dernier était absent); elle vous a transmis mon appel car vous étiez

absent aussi, entre 9h et 10h, le 24. Au téléphone, en fin de journée, vous m'avez affirmé avoir averti tout de suite la responsable de Lévis pour que tout se normalise. Etant en mesure de vous affirmer que le midi rien n'était change, vos avertissements ne dérangent pas beaucoup le petit système de favoris.

Je prends le temps d'écrire ma plainte. A vous de faire en sorte que de tels procédés cessent pour éviter la frustration et le mécontentement du "ben bon monde" du Québec qui n'admet pas le favoritisme dans les services gouvernementaux.

Mme Noëlla Gingras
St-Romuald
Cité Lévis

LE SOLEIL

| | | |
|---|--|---|
| Président du conseil et Editeur: Jacques-G. Francoeur | Président et directeur général: Paul-A. Audet | Vice-président et trésorier: Charles-A. Poulin |
| Rédacteur en chef et Editeur adjoint: Claude Beauchamp | Vice-président du conseil: Jean-Guy Faucher | Directeur de l'information: Claude Masson |

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Courier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206".

| | | |
|--|----------------------------|-----------------------|
| SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3334 | RENSEIGNEMENTS 647-3233 | REDACTION 647-3394 |
|--|----------------------------|-----------------------|

la page cinq

Une entrevue de Micheline Paradis et de Raymond Giroux

"Je suis contre un super-Etat québécois"

Un danger d'indigestion aiguë guette l'Etat québécois si l'indépendance devient un jour réalité. Le transfert des juridictions d'Ottawa à Québec risque en effet de provoquer un influx nerveux tel que l'administration gouvernementale ne pourra l'absorber.

C'est donc pour se prémunir contre les risques d'engorgement évident que le gouvernement du Parti québécois a fait de la décentralisation son lit... voire sa planche de salut!

Qu'advient-il en effet si le Québec héritait derechef des pouvoirs qui sont actuellement dévolus au fédéral de par la constitution canadienne? Un coup de sang... fatal s'il ne pouvait, de son côté, verser son "trop-plein" sur un autre palier de gouvernement, à mi-chemin entre "le local et le national". C'est donc le principe des vases communicants... à la mode péquiste!

Et c'est aussi l'objet des préoccupations du ministre d'Etat à l'Aménagement, M. Jacques Léonard.

Et c'est dans le cadre d'un petit déjeuner-causerie que le ministre a accepté de faire part au SOLEIL de l'état de ses réflexions.

Le brillant avenir des conseils de comté

Ce faisant, il accordait, entre 8 et 10 heures du matin, sa première entrevue de fond à la presse québécoise. Super occupé comme seul un super-ministre peut probablement l'être, entre un bol de céréales plein de vitamines et un litre de café chaud-froid qu'il nous invite à partager, le ministre parle donc avec un plaisir évident de ces "créatures" régions que sont les conseils de comté.

"Il n'est pas trop tôt pour en parler" lance-t-il ironiquement. Et pour cause! Son ministère, de concert avec plusieurs autres, a déjà dressé une liste, sommaire mais instructive, des pouvoirs qui pourraient glisser éventuellement vers les conseils de comté.

Ce serait alors une triple responsabilité: d'abord préserver ces territoires, les rendre accessibles à la communauté et les exploiter

rationnellement, tout cela en respectant une enveloppe budgétaire limitée. Ils hériteraient également de tout le champ des travaux de voirie, ce dont ils s'occupent actuellement en partie.

Les transferts les plus délicats touchent bien sûr, aux juridictions des gros ministères, solidement implantés et qui ont tendance à imposer à leurs administrés leur notion de la décentralisation. Qu'on pense aux ministères de l'Éducation, des Communications ou des Affaires sociales. A ce chapitre, le ministre va même, en dernière analyse, à penser laisser aux conseils de comté le privilège de décider de l'implantation de CLSC ou d'hôpitaux sur leur territoire, dans le respect, précise-t-il, des normes édictées par les ministères impliqués.

Le ministre va encore plus loin et évoque la possibilité de leur restituer la fonction super délicate d'administrer l'aide sociale, comme ce fut déjà le cas...

Le pouvoir ultime des conseils de comté serait de tracer, à leur niveau, leur propre schéma d'aménagement. Il ne serait pas question, de dire le ministre en substance, de mettre la hache dans les plans de développement qu'ont déjà effectués les CRD, mais de rendre aux collectivités concernées le pouvoir de décider de leur avenir et de s'en porter responsables.

Pour le député de Laurentides-Labelle, qui a la réputation d'être le plus discret des "ministres et super-ministres" la revalorisation des conseils de comté ne vise surtout pas à chambarder l'ordre établi. Ainsi, pas question de faire du rôle du préfet un poste électif dans un premier temps. Respectueux de la tradition campagnarde qui fait de ce palier de gouvernement un point névralgique d'administration gouvernementale, le ministre parle d'étapes, de rajeunissement du personnel politique, etc. Il table en définitive sur la pression populaire pour le forcer à instaurer un mode de suffrage direct.

Il espère enfin trouver bientôt la formule d'arbitrage magique, qui sera d'ailleurs prévue dans la prochaine loi-cadre d'aménagement, et qui permettrait de trancher les questions-problèmes localement. Le ministre ne voudrait surtout pas être investi de cette tâche ingrate

politiquement et contraire à ses principes de décentralisateur.

L'ABC de la régionalisation

Les régions, dans l'esprit du ministre Léonard, doivent correspondre à une réalité socio-économique, et non à une abstraction intellectuelle. Son approche se veut concrète, et il l'explique à partir de sa propre circonscription électorale, Laurentides-Labelle, à une centaine de milles au nord de Montréal.

Le "haut" de son comté compte une capitale régionale acceptée par tous, Mont-Laurier. Mais à aucun moment, les élus de la ville ne siègent à la même table que les représentants du peuple des dizaines de paroisses rurales environnantes, car sa population de 10.000 habitants l'exclut du conseil de comté.

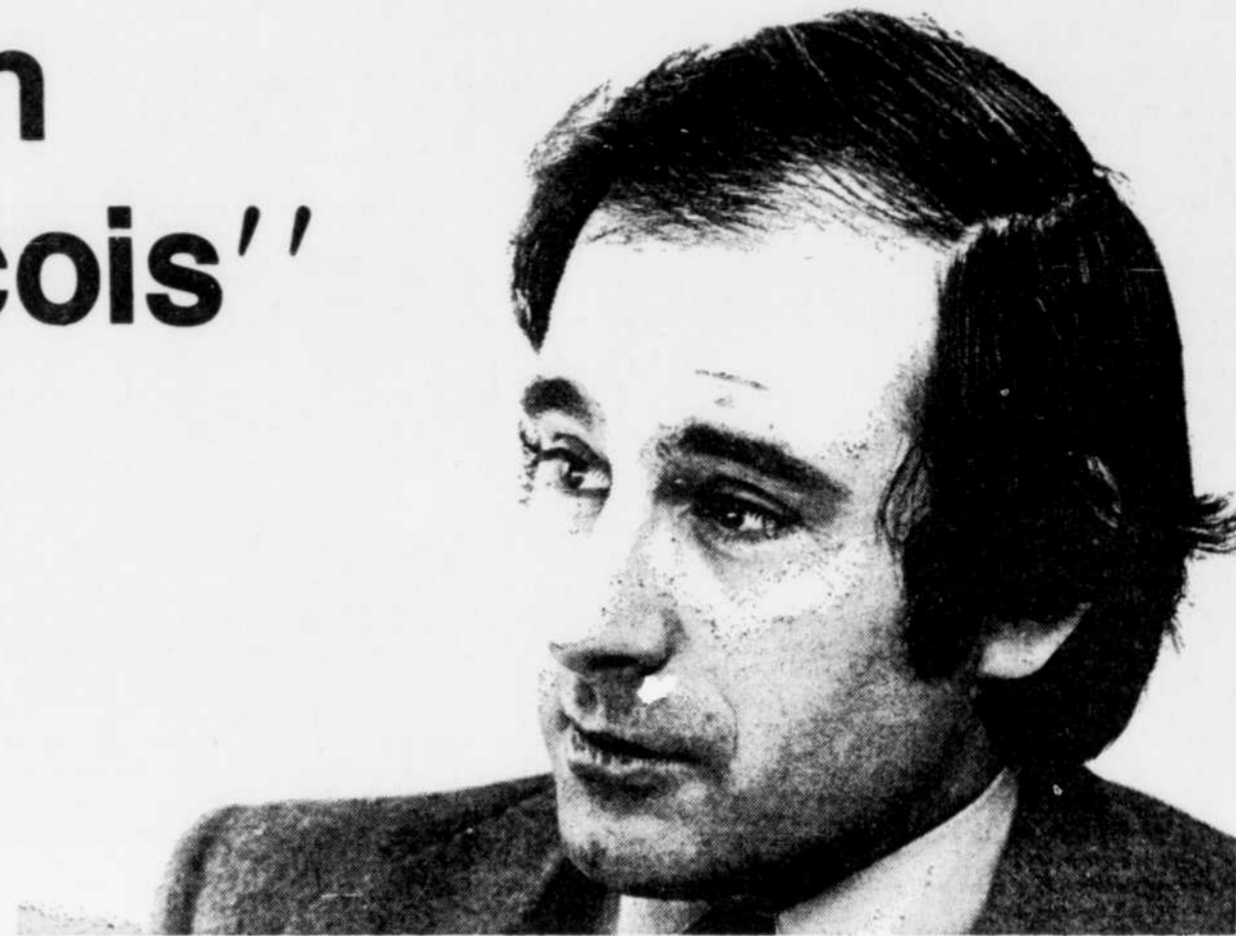
Le ministre entend faire disparaître cette anomalie, car tous les résidents du secteur considèrent vraiment Mont-Laurier comme "le" centre important.

La même situation se répète à des dizaines d'exemplaires à travers le Québec, tandis que bon nombre de ministères ont imposé des subdivisions régionales qui ne correspondent pas toujours entre elles ou avec les grandes régions administratives dessinées il y a une dizaine d'années par l'Office de planification et de développement du Québec.

M. Léonard ne vise pas à l'uniformité: rien n'oblige en soi tous les conseils de comté à regrouper le même nombre d'habitants, ni à offrir par la suite des services identiques.

La régionalisation ne repart pas à zéro: mais elle tiendra davantage compte des aspirations locales que des contraintes administratives, de sorte que les gens s'identifieraient réellement à leur capitale régionale.

Au niveau local, le ministre préconise la fusion des villages et des "municipalités de paroisse", mais en laissant chacun entièrement libre de le faire. Une des principales craintes des fermiers étant d'avoir à payer des réseaux



M. Jacques Léonard, ministre d'Etat à l'Aménagement.

d'aqueduc dont ils n'ont pas besoin. M. Léonard revient au principe que chacun doit vivre selon ses moyens, ce qui rassurera peut-être certains résidents des campagnes sur leurs futurs comptes de taxes!

Pas question de jouer les Pères Noël

"Les subventions, c'est de la foutaise. On ne règle rien en subventionnant les institutions politiques, on nie même leur pouvoir."

Le ministre Léonard ne peut s'exprimer de façon plus explicite: à l'instar de son collègue des Affaires municipales, M. Guy Tardif, il oppose à l'avance une fin de non-recevoir à toute demande de subvention d'équilibre budgétaire de la part des conseils de comté.

L'habitude des subventions discrétionnaires par le financement des gouvernements locaux, comme l'a abondamment pratiquée l'ancienne administration Libérale, mène à la situation que le Parti québécois a rencontrée en arrivant au pouvoir: M. Goldbloom avait promis de l'argent non prévu au budget.

Concrètement, reconnaît M. Léonard, l'étude du mode de financement idéal n'est pas très avancée sinon pour reconnaître la nécessité de céder certains pouvoirs de taxation. Le PQ a promis de rendre un pour cent de plus de la taxe de vente aux municipalités, ce qui leur donnerait environ \$200 millions, l'an prochain, puisqu'il ne peut réaliser cette promesse dès cette année. Mais il n'est pas question de céder des points d'impôt.

Chaque conseil de comté, souhaite le ministre, devrait subvenir à ses propres besoins et vivre selon sa capacité de payer. Mais cette approche laisse sans réponse la question des inégalités régionales: M. Léonard admet que selon ce principe, toutes les régions ne pourraient se payer des services de qualité identique.

La solution idéale, à ses yeux, réside dans le progrès économique des régions défavorisées. Tout en lançant la balle à son collègue responsable du Développement économique, M. Bernard Landry, M. Léonard admet presque à regrets qu'il faudra trouver des solutions transitoires, comme l'octroi d'un budget global ou la mise sur pied d'un système de financement progressif en fonction des pouvoirs qu'un conseil de comté pourra

assumer dans une sorte de "liste de magasinage" optionnelle.

L'idée de cette liste de pouvoirs vient de la Colombie britannique, et M. Léonard évoque la possibilité d'aller voir sur place son mode de fonctionnement.

Finis les parcs fédéraux!

Il n'est plus question que le fédéral vienne gruger le territoire québécois en implantant des parcs fédéraux. Là-dessus le ministre Léonard est clair. Mais au chapitre des négociations avec le gouvernement d'Ottawa, l'administration péquiste se fait un point d'honneur d'y aller à la pièce, soucieux d'aller chercher de son interlocuteur fédéral le maximum de ressources. En même temps qu'il se fait le champion de la décentralisation, il ajoute toutefois que les ministères, le sien le cas échéant, fixeront des paramètres que les localités concernées devront respecter. C'est en tenant compte de ces prérequis que le Québec disposera vraisemblablement de dossiers litigieux tels que ceux de Mirabel, de la Capitale nationale, du Parc Saguenay et des ententes Canada-Québec.

Le CAD: une pelure de banane pour Lévesque

Il peut sembler étrange que, quatre mois après les élections et trois mois après la formation d'un comité spécial de trois ministères, le gouvernement n'ait pas encore décidé du sort du nébuleux Centre d'analyse et de documentation (CAD).

A la lumière de ses interventions antérieures alors qu'il formait l'Opposition officielle, l'on se serait attendu à ce que le Parti québécois, une fois au pouvoir, n'ait besoin que de quelques semaines pour se faire une idée précise de cette excroissance clandestine du Conseil exécutif, née dans la foulée de la psychose d'octobre 1970, au service personnel et exclusif de l'ex-premier ministre, M. Robert Bourassa. Mais il n'en est pas ainsi, et les trois ministères chargés de faire le tour de la question, MM. Marc-André Bédard, de la Justice, Claude Morin, des Affaires

quelque façon que ce soit, n'a pas outrepassé son rôle d'analyse des phénomènes sociaux et politiques et empiété sur la vie privée des citoyens. M. René Lévesque en donne l'assurance, mais l'on voudra certes obtenir plus de garanties quant à l'utilisation qui a pu être faite de l'équipement électronique sophistiqué qu'il y eut, un certain temps, dans la casemate du Conseil exécutif, notamment pour faire ce que l'on appelle des "spot checks" téléphoniques.

S'il n'y avait rien là, l'on peut se demander pourquoi M. Jérôme Choquette, après n'avoir pas voulu toucher à cette "bêbelle" pendant des années, a finalement récupéré à la Justice, au printemps de 1975, des fonctions de renseignement et d'"intelligence" qui lui appartenaient en propre.

Baliser

Plus encore qu'un oeil critique sur le passé, il importe de baliser l'avenir et d'établir des paramètres clairs et connus de tous. M. Lévesque l'a d'ailleurs promis, et le plus tôt sera le mieux.

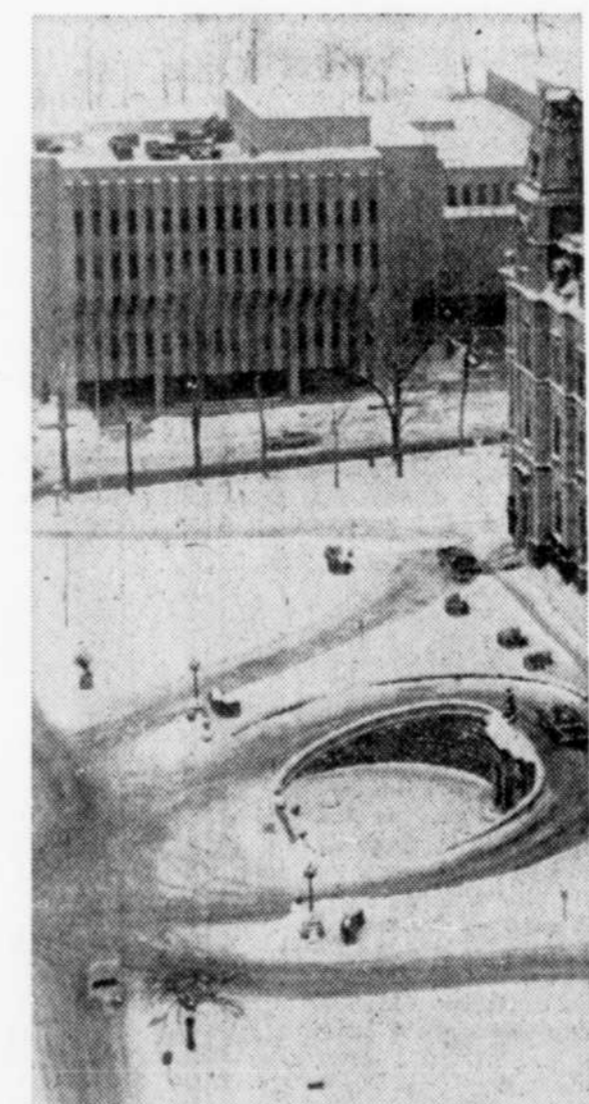
Ainsi que le suggère la Ligue des droits de l'homme, le Québec doit se donner une loi-cadre visant à garantir la protection de la vie privée des citoyens. Les fiches signalétiques faisant partie de nos moeurs et circulant autant dans les sociétés de crédit qu'un peu partout au sein des machines bureaucratiques, les citoyens doivent pouvoir consulter leur dossier personnel et le corriger au besoin. Pour éviter des erreurs et des méprises tragiques.

Si une telle possibilité avait existé en octobre 1970, la police n'aurait peut-être pas gardé entre 400 et 500 personnes en "détention préventive".

Mais comment les citoyens seront-ils informés que leur nom apparaît dans un fichier gouvernemental? Il est difficile de rectifier après coup une situation qui est née, sinon dans l'illégalité, à tout le moins dans la clandestinité. Car l'Assemblée nationale ne fut jamais appelée à approuver l'existence et le fonctionnement du CAD, M. Bourassa éludant sans cesse les questions à cet égard.

Détruire

La solution la plus simple, sinon la plus simpliste, serait de détruire les renseignements obtenus par le CAD et d'en tirer une leçon salutaire pour l'avenir. C'est celle que le conseil national du Parti québécois a



L'édifice gouvernemental, sis au sud de la Grande-Allée, communément appelé le "bunker" ou le "calorifère", est celui qui abrite le Centre d'analyse et de documentation (CAD).

suggérée, mais à laquelle le gouvernement hésite à recourir, en raison de la valeur de certains dossiers.

La seconde solution suggérée par la Commission des droits de la personne semble plus valable et pertinente: que le gouvernement légalise l'existence du CAD en proposant à l'Assemblée nationale un projet de loi qui lui donne un cadre administratif. En vertu de cette loi, les citoyens concernés, informés de l'existence d'un dossier à leur sujet, pourraient le consulter et le faire corriger au besoin.

Chose certaine, signale la Commission avec raison, il est devenu très facile, trop facile, de recueillir toutes sortes de données sur les personnes, de les conserver et de les relier par ordinateurs les unes aux autres. L'Etat doit intervenir pour contrôler la cueillette, la conservation et l'utilisation de ces données. De nombreux pays l'ont fait, avec plus ou moins de succès. Il est temps que le Québec se dote d'une loi en ce domaine.

Si l'existence nébuleuse du CAD avait servi à cela, elle n'aurait pas été inutile.

Dédoubler

De plus, il faudra éviter les dédoublements. C'est le rôle de la police et du ministère de la Justice de veiller à la sécurité de l'Etat et de ses institutions. Que le gouvernement veuille vérifier les multiples informations qui lui sont transmises et ne pas être l'esclave des seuls dossiers de police, personne ne s'en plaindra. Mais il faut prendre garde de mettre en place des instruments qui peuvent conduire à un Etat policier plus ou moins larvé.

Comme tout gouvernement, celui du Québec a besoin d'un service de renseignements et d'"intelligence". Mais il faut à tout le moins savoir à quelle enseigne il loge, qui en sont les responsables et quelles en sont les fonctions.

Plus encore, l'Assemblée nationale doit veiller jalousement, en cette matière plus qu'en d'autres, à garder son pouvoir de vérification et de contrôle. Il faudra établir les modalités avec le plus grand soin, certes, mais le souci de transparence et de limpidité doit aller jusque-là.

Autrement, le CAD ou ce qui en tiendra lieu deviendra pour M. Lévesque ce qu'il fut pour M. Bourassa: une pelure de banane... assaisonnée de nébulosité variable et croissante!



Gilles Lesage

intergouvernementales, et Robert Burns, de la Réforme parlementaire, jonglent encore avec diverses hypothèses, comme avec une marguerite.

Le problème peut sembler secondaire ou même trivial, selon certains, mais il revêt la plus haute importance, en regard à trois aspects fondamentaux: le respect des libertés fondamentales et de la vie privée, le souci de gouverner en pleine lumière du gouvernement péquiste, et le projet essentiel de ce dernier.

Liquider

Il importe en premier lieu de "liquider" le passé, de décider ce que l'on fera avec les milliers de fiches dressées sur les citoyens dits "stratégiques" — 30.000, selon le premier ministre lui-même — de même qu'avec les dossiers, 6.000 à 7.000, mis au point sur les associations et organismes les plus divers, et sur un certain nombre de problèmes "chauds", comme la crise du printemps de 1972.

Il ne sera pas inutile de savoir si le CAD, de



M. Emilien Roy, à gauche, avait acheté le billet chanceux. Ses compagnons qui partagent avec lui le million sont, de gauche à droite, outre M. Roy, Georges Vien, Armand Mercier, Paul Paquet, Louis Gagné, Jos Mecteau, Charles Duchesneau, Eugène Cantin et Claude Boucher, ainsi que Roger Martel, qui n'apparaît pas sur cette photo.

Des travailleurs de la région de Québec se partagent \$1 million

Entrer en possession légalement d'un magot variant entre \$100,000 et \$1,000,000, obtenu par un legs de dame Chance sous la dictée testamentaire de Loto-Canada, c'est connaître une sécurité pour l'avenir et aussi voir une levée du rideau sur une foule de réalisations désirées.

Ce sort heureux a été partagé par plusieurs travailleurs de la région de Québec, un caporal du Lac-Saint-Jean, un commis de bureau de la même région et une importée d'origine grecque demeurant à Montréal depuis 15 ans.

L'explosion de joie, provoquée par un tel événement, a éclaté hier à l'entrepôt de la Société des alcools du Québec, qui est situé sur le boulevard Charest, à Québec. A la suite de la loterie de dimanche soir, 10 employés détenaient un des 10 billets qu'ils avaient achetés en groupe. Le billet portant le numéro 1475995 était celui que l'ordinateur de Loto-Canada avait choisi avec onze autres aussi chanceux.

Sont devenus riches du jour au lendemain d'un montant de \$100,000: MM Georges Vien, 46 ans, de Lévis, Armand Mercier, 52 ans, de Québec, Paul Paquet, 61 ans, de Charlesbourg, Louis Gagné, 32 ans, de Beauport, Emilien Roy, 50 ans, de Québec, Jos Mecteau, 40 ans, aussi de Québec, Charles Duchesneau, 65 ans, de Charlesbourg, Eugène Cantin et Roger Martel, tous deux dans la cinquantaine, de Québec, et Claude Boucher, 23 ans, également de Québec.

Au milieu d'un climat indescriptible de bonheur et de joie, la plupart de ces chanceux n'ont pas manqué de donner libre cours à leur enthousiasme dans leur entourage au travail et n'ont pu retenir plus longtemps leur envie camouflée de raconter des rêves qu'ils avaient toujours considérés comme des projets utopiques.

Un voulait prendre une retraite prématurée, un autre ambitionnait de devenir propriétaire d'une belle maison neuve, un autre portait les yeux sur des pays lointains. Tous ces désirs longtemps

caressés seront bientôt réalisés par plusieurs membres du groupe gagnant. Un célibataire a même décidé de profiter de l'occasion pour donner suite à un projet de mariage. Par ailleurs un père de famille a opté pour placer son argent et le faire profiter.

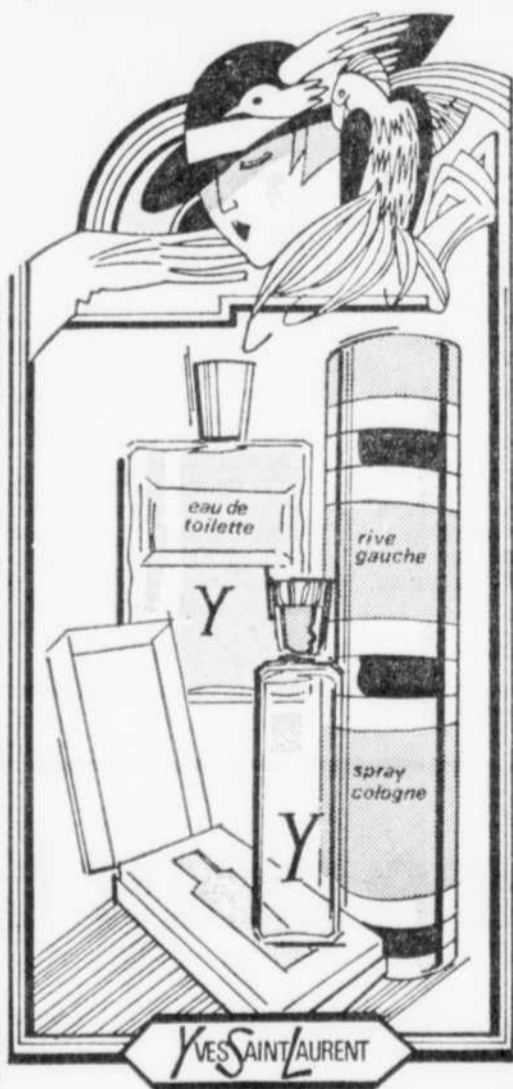
A la base de Bagotville, le caporal Alain Duchesne, 23 ans, est devenu millionnaire en détenant un billet chanceux. Après avoir communiqué l'heureuse nouvelle à son commandant, le jeune homme riche a obtenu l'autorisation de prendre des vacances de deux semaines.

A Montréal, Mme Dimitra Melikoglou, 37 ans et d'origine grecque, est maintenant millionnaire après 15 ans d'attente, car durant tout ce temps elle avait acheté des billets sans jamais désespérer de la chance. Pris par surprise, ces deux derniers millionnaires n'ont pas encore eu le temps de décider de la façon qu'ils utiliseront la fortune qui vient de leur tomber du "ciel" comme une manne.

Les grands noms de la parfumerie française se trouvent chez Eaton

Calèche de Hermès capiteux et franc

Calèche accroche à votre personnalité et laisse sur votre passage un message qui est bien de vous. Parfum de toilette en atomiseur, 4 oz 22.75 ou 2 oz 15.25. Calèche en parfum diffuseur-sac, 1/3 oz 13.75



Lanvin toujours... des effluves éternels

Arpège, toujours dans la note. Eau de toilette en atomiseur, 2 oz 10.50. Eau Arpège, 8 oz 18.50; 2 oz 6.75. My Sin, une présence discrète mais tenace. Parfum My Sin de 13.50 à 65.00. Parfum Arpège (non représenté).

Yves St-Laurent et l'art de parfumer

"Y", l'initiale-distinction qui accompagne un bouquet super-raffiné. Parfum "Y", 1 oz 45.00, 1/2 oz 27.00; 1/4 oz 16.50. Eau de toilette "Y", 8 oz 24.00; 4 oz 16.00; 2 oz 9.50 Rive Gauche, c'est plus qu'un parfum, c'est tout un monde. Eau de Cologne en diffuseur, 4 oz 10.75.

Offre spéciale du fabricant

Avec tout achat de produits Hermès, Yves St-Laurent ou Lanvin, vous pouvez vous procurer à prix spéciaux ce qui suit: Arpège Lanvinette, 1/6 oz 4.00; My Sin Lanvinette, 1/6 oz 4.00; parfum "Y" pour le sac, 1/6 oz 4.35; parfum Rive Gauche, 1/4 oz 6.75; Calèche en parfum (format sac), 1/4 oz 7.60 L'offre est en vigueur jusqu'au 31 mars ou jusqu'à épuisement du stock.

Eaton, Place Ste-Foy, Ste-Foy.
(216) Venez ou téléphonez 653-9331
utilisez votre carte-comptable Eaton.

EATON



Un autobus Voyageur prend feu

Un autobus Voyageur, en route vers le Bas du fleuve, a été ravagé par le feu, hier soir, sur la route 20 dans les limites de Lauzon.

Le poste de la Sûreté de Québec à Charny laisse entendre que les 27 voyageurs ont eu le temps de descendre, mais que leurs bagages ont subi le même sort que le véhicule.

L'incident est survenu vers

18h. Le chauffeur de l'autobus a déclaré à la SQ que, par son rétroviseur extérieur, il avait vu du feu se dégager de la roue gauche arrière et qu'il s'était aussitôt immobilisé pour faire descendre ses passagers.

A l'arrivée des pompiers de Lauzon, vers 18h15, tout l'autobus était en feu. Dirigés par le chef Poisson, les sapeurs ont travaillé environ

deux heures avant de parvenir à éteindre l'incendie que le chauffeur d'autobus avait commencé à combattre avec un extincteur.

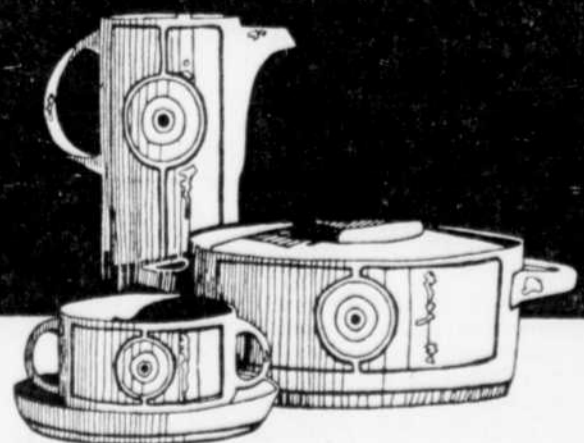
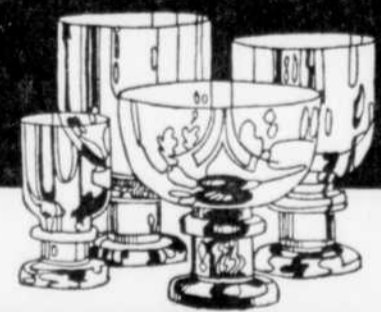
De l'autobus, il ne reste qu'une carrosserie calcinée. Il a été remorqué au garage de la compagnie pour y être examiné afin de déterminer la cause de l'incendie, pendant que ses passagers étaient rendus à destination dans un autre autobus.

en verre et pour tous

Pour elle, le charme incontesté d'un dîner en tête à tête servi avec toute l'élégance de ce service « ABC ECLIPSE » et le raffinement de ces verres à vin de la série « COPPA ». Tous deux issus de la prestigieuse collection « THOMAS »

Pour vous, 20% d'escompte.

Thomas



PIERRE ROBAILLE NE PENSE QU'À CELA.



La boutique
Pierre Robaille inc.

Carré d'Youville, 694 0262 / Place Ste-Foy, 653 7260



monsieur québec

par yves bernier

Taxe de 150% sur un appel téléphonique

Si vous allez à la Jamaïque, abstenez-vous de téléphoner à Québec ou sinon, faites "virer" les frais à votre numéro de Québec. M. Denis Dumont de Sainte-Foy, a "payé" pour apprendre. Pour un appel de 5 minutes entre la Jamaïque et Québec, il a dû payer \$28.41, alors que le tarif réel est de \$8.62. A ce montant se sont ajoutés divers frais, dont une taxe spéciale de 150% (pas possible) imposée par le gouvernement (\$12.93), des frais de service de 30% imposés par l'hôtel (\$3.36) et un autre 30% pour "transfert d'appel", de l'endroit où il se trouvait à Kingston, la capitale.

Quand on y pense bien, au Canada, on est gâté, même si l'on trouve que le service téléphonique coûte de plus en plus cher.

Mme Lamontagne, femme d'affaires

En plus de ses nombreuses activités bénévoles, Mme Mary Lamontagne, épouse de notre maire, est également assez active en affaires. Ainsi, elle vient d'être nommée au conseil d'ad-



Mary Lamontagne

ministration de la compagnie d'assurance-vie North American Life. Elle est également membre des conseils d'administration de M. Loeb Limitée, et de la Corporation de Développement du Canada.

Un grand "barman"

Il est parti en vacance avant de connaître les résultats, mais à son retour Pierre Le Port, barman au Créneau, côte de la Fabrique sera heureux d'apprendre qu'il a remporté le deuxième prix du premier concours de Barman et Barmaids du Québec, organisé par le Conseil de l'Hôtellerie et de la Restauration. M. Le Port mérite la somme de \$1000 et Mme Marcelle Cloutier du restaurant La Fugue, à Sainte-Marie de Beauce, recevra \$500 pour son troisième prix. En tout, 88 barman et barmaids du Québec ont présenté leur candidature et 18 finalistes ont subi leur examen final à l'Institut de Tourisme et d'Hôtellerie, le 1er mars dernier. Les deux premiers prix de \$2000 ont été remportés par un barman et une barmaid de Montréal. La recette "personnelle" de Pierre Le Port est le "Morgat", un mélange de crème de cacao, de rhum blanc et de jus de citron.

N'oubliez pas la "Fête"

Jeu après-midi, 17h, à l'étage supérieur de la galerie des boutiques de Place Québec, c'est la fête populaire à l'occasion de la clôture de l'exposition des 900 dessins d'enfants dans le cadre de la 2e Biennale de Mèrignac, en France. Le Dr Camille Laurin, ministre d'Etat au Développement culturel présidera la fête et tirera au hasard le nom de celui qui, parmi les 40 meilleures oeuvres, re-

présentera le Québec à Mèrignac. Les Troubashkas, jeune troupe québécoise de danseurs, huit jeunes chansonniers de Québec, José Campanale et ses marionnettes et le théâtre Mouck Mouck seront de la fête. C'est l'Association Québec-France qui a tout organisé les concours, avec la collaboration de Place Québec et du Musée du Québec.

Un test avec Arthur

Faites le test: regardez l'animateur André Arthur lorsqu'il anime l'émission "Les gens qui font l'événement", le dimanche soir à 23 heures, et lorsqu'il donne le bulletin de nouvelles "Aujourd'hui" tous les soirs à 19h. Quand est-il maquillé? Vous verrez que c'est pour l'émission hebdomadaire, une émission-réseau (TVA). On nous a laissé entendre qu'Arthur avait même payé une maquilleuse à même ses revenus, durant six mois dans le cadre de l'émission "Aujourd'hui", dans le but de sensibiliser la direction du canal 4 à embaucher une. Peine perdue à Québec, on ne maquille pas pour le "local". Dans le fond, sans maquillage, c'est plus naturel.

Où sont les "cabanes"?

Le temps des sucres est à nos portes. Si vous voulez savoir quelles érablières sont ouvertes au public, consultez le répertoire de la province publié par les ministères de l'Agriculture et des Terres et Forêts. Distribué gratuitement sur demande, le répertoire vise à faire connaître davantage aux Québécois l'industrie et les produits de l'érablé, tout en aidant les producteurs à accroître leurs ventes au détail et leur revenu. La publication donne les noms et adresses de 204 propriétaires d'érablières répartis dans environ 160 municipalités. Pour vos parties de sucre, c'est très utile.

Le logement dans Limoilou

Une autre réunion d'information pour les locataires. Cette fois-ci, c'est le Groupement des locataires de Limoilou, qui veut vous informer, ce soir, à 20h, au sous-sol de l'église Saint-Esprit, 280B, 8e Rue.

René pense à Jérôme

Le premier ministre, M. René Lévesque, espère grandement que le gouvernement fédéral "récupérera" M. Jérôme Choquette chef du Parti national populaire, pour le nommer juge. On ne sait pas si M. Choquette a les mêmes espoirs, car il est encore "chef" de son parti, mais de toute façon M. Lévesque semble touché par le sort qui est maintenant dévolu à celui qui a dirigé deux des plus importants ministères sous le gouvernement Bourassa, la Justice et l'Éducation. M. Choquette qui est retourné aux "avocasseries", a quand même été le parrain de diverses réformes sociales importantes: la Loi des petites créances, du Service d'aide juridique, etc... Il faudrait une certaine "reconnaissance" mais celle-ci devrait venir des libéraux fédéraux davantage que des péquistes, estime M. Lévesque.

Niveau sans précédent du chômage

OTTAWA (PC) — Le taux de chômage a atteint un niveau sans précédent en février, alors que l'on comptait 932.000 chômeurs au Canada, contre 800.000 durant le mois correspondant de 1976.

Statistique Canada précise que le taux de chômage désaisonnalisé a grimpé à 7.9 pour cent, égalant le pourcentage mensuel le plus élevé jamais enregistré, soit celui de juin 1953.

En janvier, le nombre des chômeurs était de 889.000 et le taux désaisonnalisé de 7.5 pour cent.

En février 1976, le taux désaisonnalisé avait atteint sept pour cent.

Si le niveau du chômage en

février dernier dépassait de beaucoup celui de février 1976, le nombre des travailleurs a aussi grimpé, atteignant 9.290.000, contre 9.178.000 en février '76.

Le nombre d'emplois créés durant ces douze mois, soit 112.000, est toutefois inférieur à l'objectif que s'était fixé le gouvernement dans son dernier budget. En mai dernier, le ministre Donald Macdonald des Finances avait exprimé l'espoir de créer quelque 250.000 emplois en un an.

Nouveau budget

Un nouveau budget doit être présenté le 31 mars prochain et M. Macdonald a laissé entendre qu'il offrira certains stimulants en vue

d'accélérer la croissance économique.

Le taux de chômage réel pour février, selon Statistique Canada, a atteint 9.1 pour cent, comparativement à huit pour cent en février de l'an dernier.

Le chômage a surtout augmenté pour les hommes de 25 ans et plus et pour les hommes et les femmes de 15 à 24 ans. Le taux de chômage pour les femmes de plus de 25 ans est demeuré stable à sept pour cent.

Le taux de chômage pour les hommes de plus de 25 ans a augmenté de trois dixièmes de un pour cent à 4.7 pour cent, celui des femmes de 15 à 24 ans a augmenté de 1.4 pour cent à 14.2 pour cent et

celui des hommes de 15 à 24 ans était en hausse de sept dixièmes de un pour cent à 14.5 pour cent.

Le chômage a augmenté dans six provinces. Les provinces de l'Atlantique et le Manitoba ont été particulièrement frappés. Le taux de chômage a par ailleurs diminué dans quatre provinces, surtout dans l'Ouest.

Au Québec, le taux a grimpé à 9.7 pour cent, soit une augmentation de sept dixièmes de un pour cent. On sait que le taux de chômage y avait atteint un sommet de 10.1 pour cent en octobre dernier.

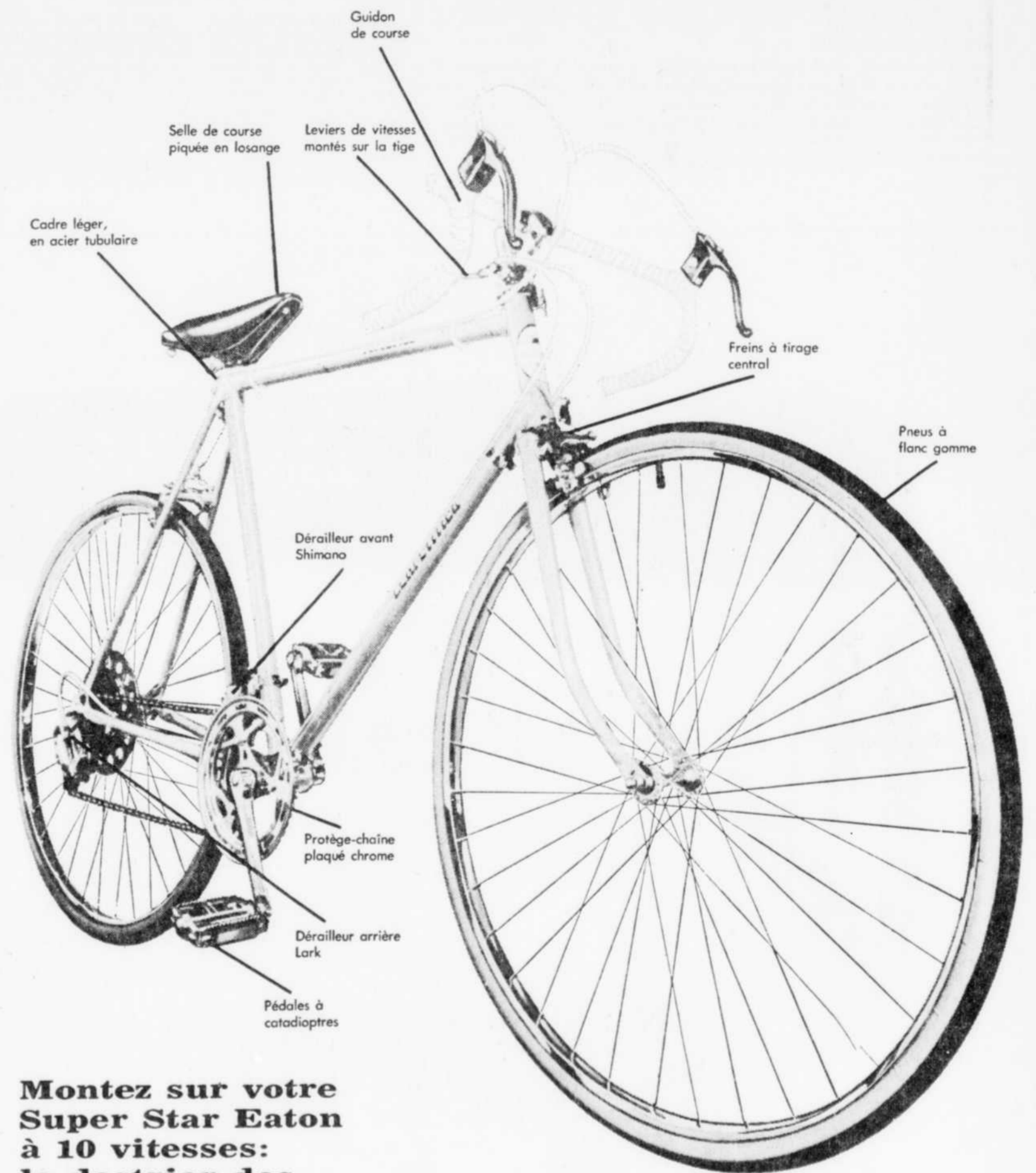
L'Ontario compte le plus grand nombre de sans-emplois, soit 316.000, et le taux de chômage y a augmen-

té de six dixièmes de un pour cent en février pour atteindre 6.8 pour cent.

Le plus bas taux de chômage se retrouve en Saskatchewan avec 3.7 pour cent, soit une diminution de deux dixièmes de un pour cent sur janvier.

En Colombie-Britannique, le taux a baissé de six dixièmes de un pour cent à 8.2 pour cent de janvier à février.

Le Québec comptait 303.000 chômeurs en février, la Colombie-Britannique 103.000, la Nouvelle-Ecosse 42.000, l'Alberta 40.000, le Nouveau-Brunswick 37.000, Terre-Neuve 30.000, le Manitoba 33.000, la Saskatchewan 21.000 et l'île du Prince-Edouard 6.000.



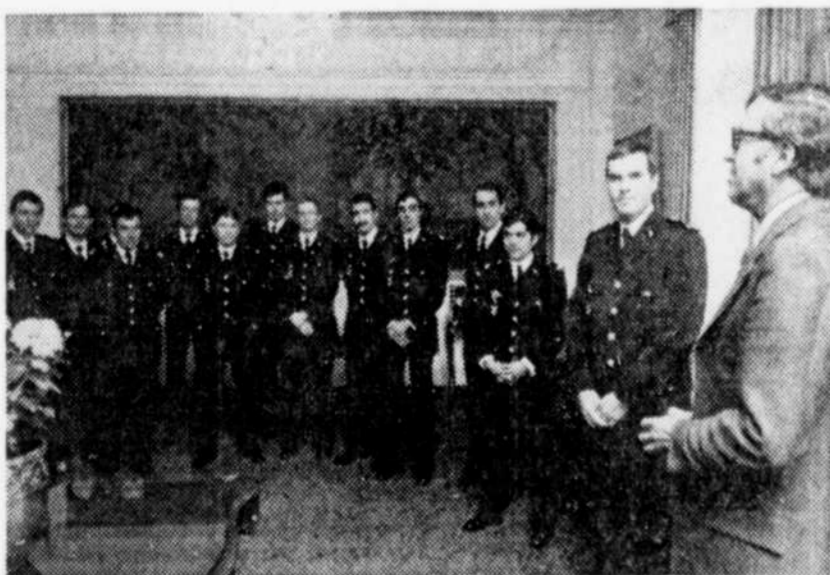
Montez sur votre Super Star Eaton à 10 vitesses: le destrier des temps modernes! A prix spécial!

Faire de la bicyclette. Plus qu'un sport, un mode de vie. Pour rester en forme. Pour garder sa ligne. Et il se pratique de plus en plus par des gens de tout âge. Comme vous. Comme moi. Alors, pourquoi ne pas profiter de cette offre spéciale pour monter fièrement votre destrier à 10 vitesses. Le Super Star de Eaton est un 10-vitesses comme vous l'aimez. Solide. Bien fabriqué. Et doté de caractéristiques qui en font un achat sensé. Le modèle que nous vous proposons ici a un cadre léger en acier tubulaire peint bleu métallique pâle. Et vous n'avez même pas à le monter, il est vendu complètement assemblé.
Hommes, modèle 1423, env. 23" x 27"
Adolescents, modèle 1421, env. 21" x 27"
Femmes, modèle 1420, env. 19½" x 27"

Eaton, Place Ste-Foy.

Prix Eaton **88⁸⁸** ch.
Livré assemblé

EATON



Ils viennent pour apprendre?

Un groupe de 18 jeunes sapeurs-pompiers de France effectuent présentement un stage d'information à Québec, dans le cadre du programme d'échanges franco-québécois. Pilotés par nos vaillants pompiers de Québec (le capitaine Jean-Yves Corriveau est là, en tout cas), les stagiaires sont arrivés à l'hôtel de ville sur "l'échelle n°1", hier matin, pour y rencontrer le maire Gilles Lamontagne. Le groupe est au Québec jusqu'au 21 mars prochain. A Québec, les Français voulaient connaître les techniques de combat des incendies adaptées aux particularités de la ville et de l'hiver québécois.



Vandalisme éhonté

Cinq écoles de Loretteville ont été la scène d'un vandalisme éhonté, en fin de semaine dernière. Elles ont été visitées à tour de rôle par un groupe d'adolescents qui ont brisé des machines à coups de marteau, vidé le contenu d'armoires, renversé des meubles, cassé des vitres, tiré de la gouache sur les murs et commis d'autres gestes semblables. Les dégâts sont estimés à \$15,000. La police de Loretteville détient quatre adolescents qui auraient participé à ce saccage et elle doit les traduire en Cour du bien-être social, prochainement. Les délits ont été commis au cours de la nuit de samedi à dimanche.

Le Soleil, Gilles Lafond

Les occupants d'une auto se font mitrailler par des policiers

MONTREAL (PC) — Quatre occupants d'une automobile prise en chasse par une auto fantôme de la police de Laval ont vécu des instants d'épouvante, dans la nuit de vendredi à samedi dernier, quand les détectives ont ouvert le feu de leurs mitraillettes en leur direction, blessant grièvement le conducteur et un passagère.

L'incident, qui n'avait pas encore été rendu public par la police lavalloise, a été relaté au Journal de Montréal, hier matin, par un interlocuteur qui a permis au quotidien de mener une enquête sur cette affaire qui demeure toutefois inexplicite.

La voiture que conduisait M. Gaétan Lauzon, de Saint-Eustache, venait de s'immobiliser devant un feu rouge, sur le boulevard Saint-Martin, à Laval, quand l'un des passagers remarqua, un peu en retrait, une auto dans laquelle il aperçut un homme tenant une arme à la main.

"Je me suis alors retourné,

de raconter M. Lauzon, et j'ai été stupéfait de voir que la carabine était braquée sur nous. J'ai cru que c'étaient des bandits, armés comme ça, dans une auto non identifiée..."

"Mais je n'ai pas attendu plus longtemps: j'ai écrasé l'accélérateur au tapis."

"J'étais presque rendu à l'intersection du boulevard des Laurentides (roulant en direction est-ouest) quand j'ai vu une autre automobile devant moi. A ce moment-là, je croyais avoir réussi à semer mes poursuivants et j'ai ralenti."

Armés aussi

"Mais encore une fois, je me suis rendu compte que les deux hommes alors sortis de l'auto stationnée étaient aussi armés et semblaient vouloir nous barrer la route ou, du moins, venir à notre rencontre."

"J'ai donc accéléré à nouveau et je les ai contournés pour leur échapper..."

Alors qu'il pensait avoir échappé à des bandits pour une seconde fois, une auto a réussi à se rapprocher de la sienne. Au même moment, les sergents-détectives qui se trouvaient à bord—puisque c'étaient effectivement des policiers de la sûreté de Laval— ont ouvert le feu de leur mitraillette.

"J'entendais les balles traverser la tôle de mon auto. Tout le monde criait à l'intérieur et j'ai été certain à ce moment que j'allais mourir."

"Tout le monde s'est penché dans l'auto et je peux dire que les occupants de la banquette arrière l'ont échappé belle car, à cet instant précis, une balle a traversé le dossier de leur siège en plein milieu."

Deux blessés

"Quant à moi, deux secondes plus tard, je recevais une balle qui a littéralement sectionné le petit doigt de la main droite avec laquelle je manoeuvrais la manette de transmission au plancher."

Du même coup, une passagère de l'automobile reçut une balle qui lui traversa les deux seins après lui avoir écorché le menton alors qu'elle accroupie au plancher elle tentait vainement de se protéger de la fusillade.

M. Lauzon immobilisa plus tard son auto, devant un barrage policier.

Tous ces faits sont véridi-

ques, bien qu'ils semblent être d'un mauvais roman de série noire.

Hier, un officier de la sûreté de Laval a confirmé au Journal de Montréal toute cette histoire. Il a également été possible d'apprendre qu'une seule charge allait être retenue contre le conducteur: celle de conduite dangereuse.

Arrêté sous mandat un accusé devra attendre son procès en prison

par Marcel COLLARD

Accusé d'un vol sacrilège, un homme devra attendre en prison jusqu'au 28 mars parce qu'il ne s'était pas présenté à son procès, fixé en septembre 1976.

Le juge Anatole Corriveau a prononcé toute une allocution de bienvenue, hier matin, aux comparutions, au palais de justice de Québec, quand les gardiens ont amené un prévenu, arrêté suite à l'émission d'un mandat.

L'homme, soupçonné d'un vol de burettes et d'un encensoir à l'église Saint-Jean-Baptiste, un client de Me Richard Grenier, actuellement en vacances dans le sud, a semblé saisi comme s'il avait été terrassé par la foudre.

Semblerait-il insatisfait de l'explication fournie pour justifier son absence au procès, le juge Corriveau a exigé qu'on détermine une nouvelle date, la plus rapprochée possible. La date du 28 mars fut avancée. Le juge regarda le prévenu du coin de l'oeil et il lança: "Vous attendrez votre procès en prison. Il y en a assez qui ne se présentent

pas et qui nous obligent à faire venir inutilement des témoins".

Juge persuasif

Le juge Corriveau a convaincu un accusé de retirer son aveu de culpabilité et de se défendre contre une accusation qui a de grandes chances d'être rejetée.

Un homme accusé d'avoir conduit une automobile avec un teneur de 0,09 d'alcool est rappelé par le greffier et il avoue. Le juge lui fait observer qu'il devrait nier et se défendre, puisque plusieurs dossiers ont été rejetés sous prétexte d'une marge d'erreur que des experts ont reconnue à l'ivresse.

L'accusé explique son intention de vider la question. Le juge lui fait part alors des conséquences d'une amende à payer, d'une augmentation des primes d'assurance pour les trois prochaines années, sans compter le dossier que la condamnation laissera.

Et notre homme suit les recommandations du juge et fera valoir qu'une machine, tout comme un être humain peut commettre des erreurs.

CHRISTIAN PRÉSENTE

EN AVANT-PREMIÈRE



Une production inédite
mise en scène par vous
dans un décor de
votre choix,
tous les soirs,
surtout
les dimanches
et fêtes.

**chaussures
christian**

En vente chez **CHAUSSURES CHRISTIAN**, du lundi au mercredi:
9h. à 17h.30, les jeudi et vendredi: 9h. à 21h.,
samedi: 9h. à 17h., dimanche excepté.

PLACE LAURIER - PLACE STE-FOY - PLACE FLEUR DE LYS - CENTRE D'ACHAT JADIS

**Futurs mariés,
voulez-vous des
prix d'entrepôt
pour votre ménage?**

Rendez-vous au
245, 71e Rue, Charlesbourg



**CAMPUS
NOTRE-DAME-DE-FOY**
5000, rue Saint-Félix
Cap-Rouge, Qué., G0A 1K0

Enseignement et service de chambre et pension
pour garçons et filles

COURS OFFERTS en 1977-78

SECONDAIRE V

— sciences mathématiques
— sciences humaines

COLLEGIAT

— cours général y compris la concentration arts plastiques
— programme professionnel:
☆ garderie d'enfants
☆ art vestimentaire
☆ évaluation foncière
☆ gérontologie (pour adultes)

Renseignements: (418) 656-6713

EXAMENS D'ADMISSION: 19 MARS

**LA VILLE DE
québec**

**COURS POUR LES
CONDUCTEURS DE CALECHES**

La Ville de Québec, en collaboration avec la Commission des Ecoles Catholiques de Québec, (Service d'Education des Adultes), offre une série de cours en information historique et connaissances pratiques sur la Ville de Québec à l'intention des conducteurs de caleches (cochers).

Ces cours, d'une durée de 15 heures, donneront droit à un certificat de connaissances touristiques de la Ville de Québec, qui sera nécessaire pour l'obtention d'un permis de conducteur de caleches (cochers). Ils seront donnés à compter du 26 mars 1977 au Centre d'Education Populaire situé au 299, 3e Avenue, à Limoilou, (tel.: 688-7975).

Inscription: Centre d'Education Populaire à compter du 14 mars 1977.

Du lundi au vendredi de 9h. à 11h.30 a.m. et de 14h. à 16h.30.

Frais d'admission et de scolarité: \$23.00

Age minimum 18 ans

**LE GREFFIER DE LA VILLE
PIERRE-F. COTE, C.R.**



Présomés auteurs d'un hold-up, en prison

par Lucien LATULIBBE

Deux des trois individus qui ont été arrêtés par la Sûreté du Québec à la suite du vol à main armée de vendredi dernier, à la Caisse populaire de Saint-Hubert de Rivière-du-Loup, ont comparu devant un juge de paix, hier, au palais de justice de Rivière-du-Loup et ils sont retournés en prison. Ils devaient de nouveau comparaître aujourd'hui, mais devant le juge Jean-Paul Bérubé qui décidera s'il y a lieu de leur accorder un cautionnement.

Le troisième suspect a été traduit, aujourd'hui, devant le juge Bérubé. Il avait été blessé d'un coup de feu à l'épaule lors de sa capture peu de temps après le hold-up et il a pu quitter l'hôpital, ce matin.

Trois plaintes ont été portées contre le trio: vol à main armée de \$1.100, déguisement et vol de trois motoneiges. L'argent constitué de rouleaux de 25 cents a été récupéré en entier. Il a été trouvé caché sous une roche près du domicile de l'un des accusés.

Dérangés par l'arrivée impromptue d'un client, les d

eux "cagouleurs" ont pris la fuite avec deux motoneiges volées au préalable, avant d'avoir pu dévaliser la voûte de la Caisse populaire. Il était 9h45, vendredi matin.

Ces deux individus ont été interceptés à un passage à niveau situé à quelque huit milles de Saint-Hubert par des agents de l'Unité d'urgence de la SQ de Rivière-du-Loup venus prêter main forte à leurs confrères de la patrouille. C'était environ une heure après le hold-up.

Des coups de feu auraient été échangés entre voleurs et policiers et c'est ainsi que l'un des deux présumés voleurs a été atteint à une épaule.

Le troisième suspect a été retracé à son domicile, le lendemain. Il n'aurait pas participé au vol, mais c'est à lui que l'argent dérobé avait été remis.

La troisième motoneige volée aurait fait défaut et les voleurs ont dû l'abandonner.

Sursis de sentence

Par ailleurs, Virginia Kirkpatrick, âgée de 29 ans, a bénéficié d'un sursis de sentence de deux ans, hier. Le

juge Bérubé lui a ordonné de se soumettre aux soins de son psychiatre.

Mlle Kirkpatrick avait avoué sa culpabilité à l'accusation d'avoir mis le feu, en décembre 1975, dans sa chambre de l'hôtel L'Auberge-de-la-Rivière, à Rivière-Bleue de Temiscouata.

Danseuse Topless, Mlle Kirkpatrick était aussi serveuse. Elle se serait plainte à son patron que des clients lui avaient offert de coucher avec elle. Elle aurait été offensée que son employeur lui ait répondu qu'il fallait qu'elle s'attende à de telles demandes et qu'il n'y pouvait rien.

Le 22 décembre 1975, la jeune fille mettait le feu dans le matelas de son lit et elle quittait les lieux, précipitamment. Heureusement, l'incendie a été limité à cette chambre et les dommages ont été estimés à \$2.000.

Requête en cour supérieure

D'autre part, Me Guy Bertrand a demandé un bref certiorari à la cour supérieure au nom de son client soupçonné d'une fraude de \$700.000 aux dépens de clients assurés contre le feu.

Me Bertrand conteste le mandat de perquisition et il veut que tous les documents saisis au bureau de son client à Rivière-du-Loup, lui soient remis.

Le point de vue du ministère de la Justice a été défendu par Me Guy Lambert, l'avocat de la Couronne à Rivière-du-Loup, qui attend la décision de la cour.

Robert McSweeney, âgé de 27 ans, de Valleyfield, s'est aussi adressé à la cour supérieure pour obtenir un cautionnement. Il est représenté par Me Franz Reinhart.

McSweeney et Yves Lauzon, âgé de 30 ans, de Montréal, sont tous deux accusés du meurtre du chauffeur de taxi Lorenzo Emond, de Rivière-du-Loup, le 20 février 1976. Le vol d'une somme de \$11.000 serait le mobile du crime.

Enquête sur la tragédie de Carignan

(PC) — L'enquête du coroner Stanislas Dery sur la tragédie de Carignan a été fixée au mardi 22 mars prochain, à 10h, à la salle de la Cour municipale de Chambly. C'est ce qu'a annoncé hier

le bureau des coroners du Québec.

Une quinzaine de témoins seront alors interrogés par le procureur de la Couronne, Me Ronald Schachter.

On sait que le lundi 7 mars, à Carignan, une collision entre un autobus scolaire et un train du Canadien National causait la mort de deux personnes.

Danger

Un étudiant du quartier Limoilou, Gilles Bérubé, a saisi cette photographie dans la rue Sainte-Geneviève, vers 15h30, samedi, au moment où de lourds morceaux de glace ont glissé d'un toit pour aller s'écraser sur le trottoir et sur la chaussée, à quelques pouces d'une calèche que tirait un cheval qui a presque pris le mors aux dents. D'autre part, un touriste ontarien, Russell Duncan, reposait toujours entre la vie et la mort, hier, à l'Hôtel-Dieu de Québec, après avoir reçu sur la tête d'énormes morceaux de glace qui sont tombés du toit d'une maison de la rue Buade, dans le quartier latin, également dans la journée de samedi. M. Duncan, de Scarborough, en Ontario, a eu le crâne fracassé par des blocs de glace. Son épouse, qui déambulait à ses côtés, s'en est tirée avec un choc nerveux. Un porte-parole de la sûreté municipale de Québec rappelle aux propriétaires de maisons qu'un règlement municipal les tient entièrement responsables de tout accident ou incident pouvant découler de glaces ou de neige qui tombent d'un toit.

Début du procès de Dupuis

par Marcel COLLARD

Le procès de Gérard Dupuis, accusé d'évasion et de tentative de meurtre, a commencé hier matin, aux assises, au palais de justice de Québec, devant un jury formé de huit hommes et de quatre femmes.

L'individu, âgé de 26 ans, est accusé d'avoir le 26 février 1976, enlevé M. Gaston Dion, avec l'intention de le séquestrer contre son gré; de s'être évadé d'une garde lé-gale; d'avoir eu en sa possession un revolver dans l'intention de commettre une infraction et d'avoir tenté de tuer MM. Gaston Dion et Jean-Claude Racine en déchargeant une arme à feu en leur direction.

La cause instruite devant le juge Gérard Boisvert de-

vrait prendre quelques jours seulement. Hier, la journée fut consacrée à la sélection des jurés.

Ce matin, Me Jean-François Dionne, représentant du ministère public devait résumer devant les jurés la preuve qu'il entend étaler devant eux au cours du procès.

**A VENDRE
MAISON JUMEELE**
• Construction neuve
• Chauffage électrique
• Une salle de bains et demie
• Conditions faciles.
843-0255-6

Jéudi 17 mars 1977

ON FETE LA ST-PATRICE A LA MEUNERIE

En collaboration avec CKCV, de midi à 15h00, avec l'animateur Claude Boisé...
DISCO ST-PAT de 11h30 à minuit.
ORCHESTRE de 7h00 p.m. à minuit.

Chapeaux, ballons, cadeaux pour tous!
Plusieurs prix de présence et... tous les "liquides" seront verts.



**BRASSERIE
LA MEUNERIE**
1720, rue St-Michel
Sillery
Réservations: 683-2578

Cours de maquillage
\$40.
Viviane
école de mannequins vous offre en collaboration avec
Institut Janine Lemelin
UN COURS DE MAQUILLAGE PERSONNALISÉ COURS COMPLET 40.00.
75^e St. Grande-Allée **525-6128**

**À Place Ste-Foy
le printemps
n'attend pas
le 21 mars**

Les grands magasins et les prestigieuses boutiques de Place Ste-Foy vous garantissent un printemps hâtif. Le soleil a fait fondre l'hiver. Offrez-vous l'avant-goût des beaux jours. Cueillez déjà les fleurs du printemps, à Place Ste-Foy, carrefour de l'élégance.

**PLACE STE-FOY
le carrefour de l'élégance**

Claude Smard 77

Près de 130 exposants au Salon de la femme

par Marie CAOUILLE

Comme chaque année maintenant, on y trouve de tout. Des appareils ménagers, des foyers, des piscines, des maisons, des automobiles, des portes et fenêtres et plus traditionnellement des ameublements et des vêtements. C'est au Salon de la femme, bien sûr.

Cet événement annuel qui commençait vendredi dernier attirera autant de monde que d'habitude estime avec confiance son promoteur, M. Jean-Pierre Bertrand. Il y avait peu de monde vendredi mais cela est normal,

selon M. Bertrand. Le vendredi après-midi est consacré au magasinage par un grand nombre de femmes.

Près de 130 exposants sont présents cette année. Parmi eux, on compte 25 associations à but non lucratif et 25 kiosques groupés sous la bannière de l'artisanat. Ces derniers sont des artisans ou vendeurs de produits du verre, de la laine, du cuivre, etc. Ce sont eux qui semblent avoir la faveur du public, d'après l'achalandage noté aux abords des kiosques.

"On vient les voir pour connaître les nouveaux trucs, pour comparer ses travaux d'artisanat à ceux des professionnels", ainsi que nous disait une dame de Lévis, qui revient fidèlement au Salon tous les ans. Elle nous confiait que tous les membres de son Cercle des fermières viendraient encore, elles aussi, cette année. Le plaisir et la satisfaction que lui procure cette visite vaut amplement le dollar et demi qu'il faut déboursier pour entrer, à son avis. "D'ailleurs, combien de choses peut-on encore faire pour ce prix? On dépense tellement plus à

toutes sortes de choses qui n'en valent pas la peine..."

Le coup d'oeil à l'entrée du Salon vaut en effet peut-être quelque chose comme un dollar et demi. Empruntant l'idée aux organisateurs d'une exposition française qu'il visitait l'an dernier, M. Bertrand a décoré son salon de parapluies multicolores qui pendent du plafond. L'effet est très joli bien que pas encore tout à fait au point, paraît-il.

Signalons que le service de la garderie, inauguré l'an dernier existe toujours, malgré les intentions contraires manifestées par M. Bertrand l'an dernier. Le service n'était pas rentable car bien peu de parents en usaient.

Il fallait en effet déboursier pour la garderie en plus du prix d'entrée pour l'enfant! Cette fois-ci, la garderie est gratuite. Elle est tenue par des étudiantes en technique de garderie du Campus Notre-Dame-de-Foy et commanditée par les Chevaliers de Colomb.

Enfin, l'Office de protection du consommateur met les consommateurs en garde contre une pratique commerciale établie dans les foires commerciales.

Dans ces foires en effet, plusieurs représentants de commerçants ou manufacturiers emploient le même type de contrat que la loi de la protection du consommateur les oblige à avoir

lorsqu'ils font de la vente itinérante. Ces contrats doivent obligatoirement mentionner que le consommateur a cinq jours pour annuler son achat s'il en est insatisfait.

Dans un communiqué, l'Office rappelle donc aux consommateurs qu'ils n'ont pas droit à ces cinq jours de réflexion après la conclusion d'un contrat dans un marché public ou à une exposition agricole ou commerciale, tel le Salon de la femme.

Les foires commerciales sont d'importantes manifestations de consommation attirant un grand nombre de personnes. Il apparaît donc important, conclut l'Office, que les consommateurs soient informés de leurs droits.

Augmentation prévue du prix de vente du sirop d'érable

par Paul-Henri DROUIN du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Il est à prévoir qu'en 1977, le prix de vente du sirop d'érable sera plus élevé que l'an

dernier, car les producteurs de la région de Québec-Sud se sont vu accorder une augmentation assez appréciable pour la vente de leurs produits.

Joint par téléphone à son bureau

de Saint-Georges, M. Roland Carbonneau, secrétaire de l'Office des producteurs de sucre et de sirop d'érable de Québec-Sud, a révélé au SOLEIL, "qu'une entente a été conclue avec la compagnie Canada Starch pour l'achat de tout le sirop (recolte 1977) contenu dans les barils au prix minimum le plus élevé déclaré à ce jour par les principaux acheteurs de sirop".

Les prix minimums que M. Carbonneau a obtenus pour la récolte 1977 qui sera produite par ses quelque 800 producteurs sont respectivement de \$0,65, \$0,60, \$0,57, \$0,47, \$0,45 et \$0,30 la livre pour les classes AA, A, B, C, D et non classée.

L'an dernier, le sirop d'érable s'était vendu en vrac entre \$0,58 la livre et \$0,14 la livre, selon la qualité. M. Roland Carbonneau a tenu à dire que "les prix minimums obtenus pour la récolte de 1977 seront payés au comptant lors de la livraison du sirop au poste de réception à Lennoxville".

Le fait qu'il n'y a pas eu de surplus anormal de la récolte précédente, a ajouté M. Carbonneau, "a favorisé la vente et ceci donne en même temps l'assurance aux producteurs de sirop d'érable de livrer toutes leurs récoltes quelle que soit la qualité de leur produit".

Après avoir mentionné que les prix obtenus de la compagnie Canada Starch représentent une amélioration sensible surtout du côté de basses catégories, M. Roland Carbonneau a invité "les producteurs de Québec-Sud à faire une surveillance pour que les prix minimums obtenus soient respectés".

Les méthodes pour tester les aliments suspects sont rigoureuses (Marc Lalonde)

OTTAWA (PC) — On ne devrait pas retirer du marché les drogues ou les aliments soupçonnés d'être cancérogènes sans les avoir testés soigneusement auparavant.

C'est du moins ce qu'a répondu, hier aux Communes, le ministre de la Santé, M. Marc Lalonde, au député Heward Grafftey (PC—Brome Missisquoi).

Selon M. Grafftey, le gouvernement devrait donner aux consommateurs le "benefice du doute" et retirer ces produits du marché et forcer les fabricants à prouver que leur produit n'est pas dangereux.

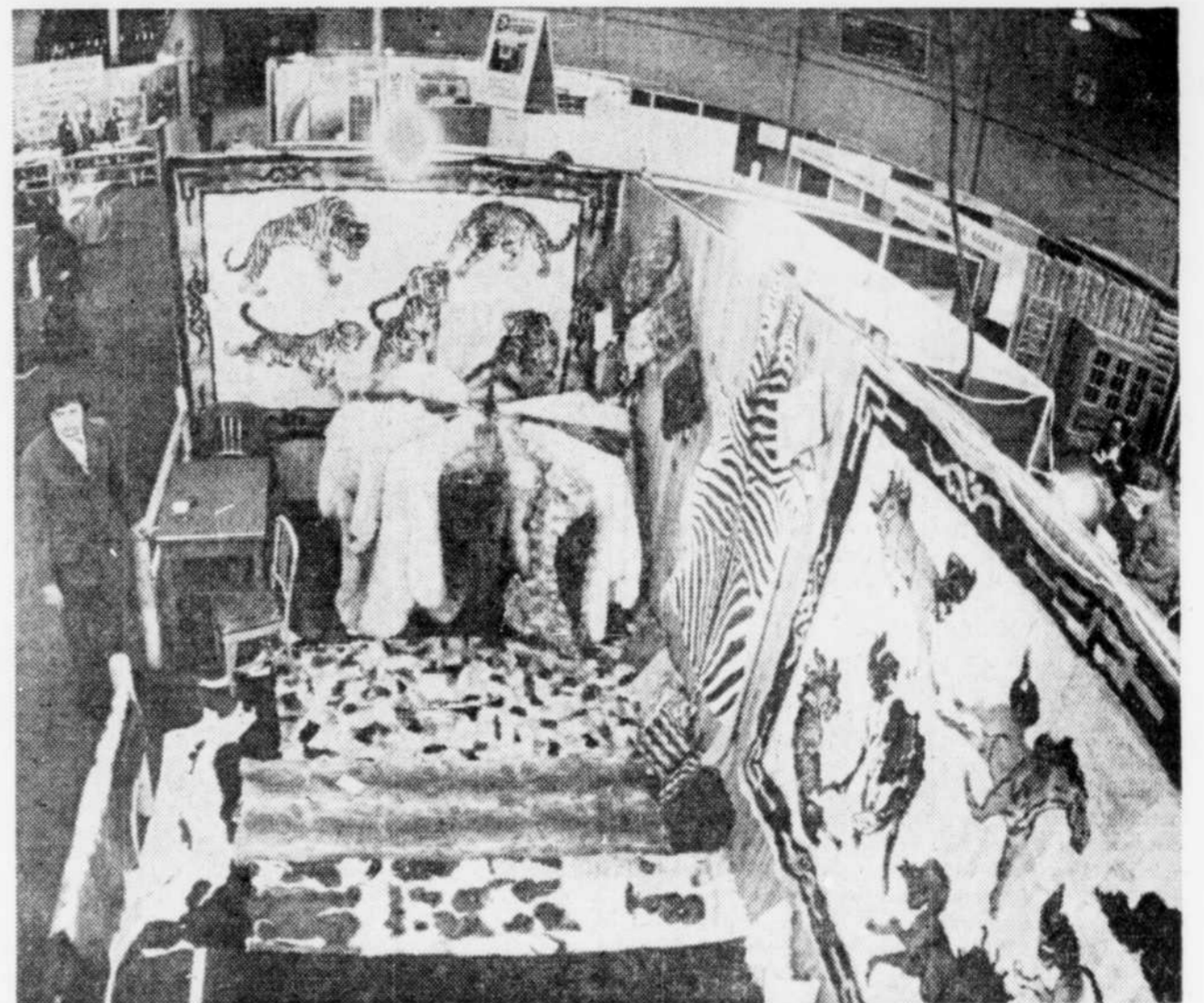
M. Grafftey a cité l'exemple de la saccharine, dont la vente a été interdite cette semaine après une étude de trois ans et ayant coûté \$300,000. Depuis plusieurs années, a-t-il ajouté,

on soupçonnait ce produit d'être cancérogène.

Au sortir des Communes, M. Lalonde a affirmé que toutes les nouvelles drogues ou ingrédients artificiels sont maintenant minutieusement testés avant d'en permettre la vente et les responsables fédéraux de la Santé suivent de près toutes les recherches effectuées à l'étranger.

M. Lalonde a qualifié d'irréaliste la suggestion de M. Grafftey. D'ailleurs, a-t-il ajouté, la politique fédérale en ce domaine est bien plus normale et évite de pénaliser le consommateur et le fabricant.

D'après le ministre de la Santé, les tests requis par le Canada en matière d'alimentation et de drogues sont reconnus mondialement par leur rigueur.



Le Salon, André Boucher

Le Salon de la femme compte 25 associations à but non lucratif et autant de kiosques groupés sous la bannière de l'artisanat.

RECTIFICATION
Veuillez noter que des erreurs se sont glissées dans notre annonce publiée samedi, 12 mars, en page B-4 de ce journal.
Vous auriez dû lire:
MODELE "VIEUX MANOIR" \$24,758
24'6" x 36'6"
Aussi:
FENETRES GLISSOIRES A 3 VITRES INCLUSES
(et non optionnelles)
MODULEX
2524, boul. Hamel, Québec - 681-0133

DEBUT DU PROCHAIN GROUPE 18 MARS
COURS D'INITIATION AUX RELATIONS HUMAINES
NOUS AVONS TOUS LE CHOIX ENTRE:
1- Viser un but OU végétier
2- L'entregent OU la timidité
3- La confiance en soi OU la peur
4- L'esprit de décision OU l'indécision
5- La maîtrise de soi OU l'énerverment
6- Le succès OU l'échec
7- La persuasion par la parole OU le trac
8- L'enthousiasme OU la tristesse
9- La bonne conversation OU les commérages
10- Une attitude positive OU des complexes
11- L'auto-suggestion OU l'abandon aux circonstances
12- La culture personnelle OU l'ignorance
13- La vie familiale OU la solitude
14- Le leadership et le travail d'équipe OU l'isolement
15- Améliorer sa personnalité OU demeurer médiocre
16- Le bonheur OU le malheur
CENTRE DE RELATIONS HUMAINES DE QUEBEC INC.
(Nouveau site de l'Institut de Formation)
Palais Montcalm, suite 220
Québec G1R 3P1
Permis de culture personnelle # 049233
POUR RENDEZ-VOUS OU INFORMATIONS TELEPHONEZ
Pour information le jour: 692-3890 le soir: 524-1976

Collège Bart
Collège privé de niveau général et professionnel pour filles seulement
SESSION AUTOMNE 1977
— NIVEAU COLLEGIAL
ENSEIGNEMENT GENERAL
Science de l'administration 0.40
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL:
Techniques de secrétariat 412.00
— NIVEAU SECONDAIRE V:
Secrétariat de service.
Collège Bart
Agréé par le ministre de l'Éducation
751, Côte d'Abraham
Québec - 522-3906

FAITES-LE VOUS-MEME POUR LE BRICOLEUR AUBAINES
Vous épargnez en faisant vos travaux de rénovation vous-même. Voici quelques suggestions:

| | |
|--|---|
| BARRATINS D'ESCALIER Style colonial 11 1/2" x 1 1/2" x 36" ch. \$275 | PRELART COUSSINE En 12" la verge à partir de \$395 |
| TUILES CERAMIQUES Imitation en feuille 4" x 8" reg. \$25.95 | STYROFOAM BLEU S. M. 1" épais m.p. \$195.00 |
| PORTES ACCORDEON En vinyle 32" x 80" à partir de \$2675 | PEINTURE INTERIEURE Blanc mat le gallon \$685 |

PANNEAUX PREFINIS SUR BOIS

| |
|---|
| GERISIER reg. \$5.35 SPECIAL \$398 |
| CHATEAU PEGAN (legères imperfections) reg. \$7.95 SPECIAL \$449 |
| CHENE PALE reg. \$5.79 SPECIAL \$489 |
| CARAMEL reg. \$7.95 SPECIAL \$669 |
| CYPRES VERITABLE reg. \$11.95 SPECIAL \$895 |
| MERIS PALE reg. \$11.95 SPECIAL \$895 |
| CHENE ANTIQUE reg. \$11.95 SPECIAL \$895 |
| PIN SARATOGA reg. \$10.95 SPECIAL \$795 |
| PIN ALGONQUIN reg. \$10.95 SPECIAL \$795 |

POELE FRANKLIN EN FONTE 100%
COMPLET AVEC PARE-ETINCELLES, PORTE-BUCHES ET MARMITE EN FONTE.
NOTRE PRIX SEULEMENT \$199.00

POELE A BOIS (Box Stove) 100% fonte
SPECIAL \$79.00 l'unité

BOIS SEC D'ALLUMAGE \$1.49 le sac

CHOIX COMPLET OUTILS BLACK & DECKER

TOUT POUR LE BRICOLEUR PLOMBERIE/ELECTRICITE

POURQUOI DEFAIRE TOTALEMENT VOTRE ANCIENNE CUISINE?
Nous avons les panneaux d'armoires préfinis "DECOR" en bois naturel faits sur commande pour votre cuisine.
ESTIMATION GRATUITE

SERVICE A DOMICILE GRATUIT
pour rideaux, tapis, prélaris, céramique, marqueterie, papier peint, etc.
Tél.: 667-1724 local 8

Jos. Grenier
947 AV. ROYALE, TEL.: 667-1724 BEAUPORT
Ouvre le jeudi soir jusqu'à 9h. Le samedi, ouvert jusqu'à midi.

Prenez des mini-vacances à Montréal
Forfait de fin de semaine au célèbre Reine Elizabeth, \$2400 à Montréal.
par personne, plus la taxe, 2 par chambre.
• Pour deux nuits (arrivée le vendredi ou le samedi). • Aucun supplément pour les enfants dans la même chambre. • Gardienne sur demande. • Situé au centre-ville près des magasins, restaurants et théâtres. • Facilement accessible: stationnement souterrain et gare du CN juste sous notre grand hall. • Offre valable selon la disponibilité des chambres. Réservations nécessaires. Communiquer avec votre agent de voyages, avec n'importe quel hôtel Hilton ou CN, ou encore avec le service de réservations Hilton (sans frais) au 800-361-6140.
Le hôtel du CN admet aussi par Hilton Canada, Aurora Hotel, admet aussi par Hilton du Canada, Montreal Airport Hilton, Québec Hilton, Toronto Harbour Castle Hilton, Toronto Airport Hilton, Hotel Vancouver sur le bord du CN.

Le Mouvement pour la libération du fonctionnaire fera la chasse aux "mafiosi" de la fonction publique

par J-Jacques SAMSON

Une importante épuración des hautes sphères de la fonction publique québécoise s'impose pour mettre un terme aux pratiques de véritables "mafiosi" des milieux gouvernementaux et para-gouvernementaux.

Un nouveau mouvement, né il y a deux semaines, le Mouvement pour la libération du fonctionnaire québécois (MLFQ) s'est donné pour objectif de faciliter l'assainissement de la fonction publique.

Le mouvement jouera la "carte politique" ou plutôt la carte de "l'objectif politique du gouvernement" selon l'un des instigateurs, M. Serge Faucher.

Le mouvement s'intéresse en premier lieu à la masse des 5,000 fonctionnaires non syndiqués à travers la province, soit en majorité des cadres intermédiaires ou des membres du personnel dit "confidentiel" et à tous les cas de fonctionnaires syndiqués "qui n'ont plus confiance dans les institutions syndicales". Le MLFQ se propose d'offrir une force parallèle, des énergies supplémentaires pour mettre un terme aux pratiques qu'il dénonce, obtenir des remboursements pour des fonctionnaires victimes de mesures disciplinaires injustes et la réhabilitation de commis de l'Etat dont la réputation a été ternie par les "mafiosi" de la fonction publique.

Ces derniers seraient des supérieurs qui, guidés par l'appât du gain ou du prestige, n'hésiteraient pas à s'ériger en justiciers, à ordonner des coupures de soldes ou à salir à jamais la réputation de subalternes par une utilisation malsaine des "formules de notation".

Des fonctionnaires dont la réputation est ainsi ternie par une mauvaise notation ne peuvent obtenir des promotions ou des mutations dans d'autres ministères.

Le MLFQ se propose d'étudier ces cas de notation incompatibles avec les faits.

La carte politique

Plutôt que de fonctionner dans les sentiers battus de la revendication, qui permettent aux supérieurs d'être juge et partie d'une plainte, le MLFQ fera enquête et soumettra ses recommandations au sous-ministre responsable. Un délai raisonnable sera accordé pour une révision du dossier du fonctionnaire et si cette première tentative échoue, on s'adressera alors aux autorités politiques, au nom de la "saine administration" désirée par le gouvernement.

M. Faucher affirme qu'aucune obstruction réelle n'a encore été rencontrée de la part des autorités en place mais dit s'étonner du désintéressement de plusieurs médias.

Des cas précis

M. Faucher estime qu'il est trop tôt pour quantifier le nombre de fonctionnaires victimes de tels abus. Les députés et ministres auraient reçu plusieurs centaines de dénonciations.

Il admet par contre être l'une des victimes du "système" mais ajoute aussitôt qu'il n'a pas lancé le mouvement pour régler un cas personnel.

C.B. 40 CANAUX

EMETTEUR - RECEPTEUR C.B. \$229⁹⁵
SOYEZ PRET POUR LE 1er AVRIL



JOHNSON

MODELE 4145

AFFICHAGE DIGITAL DES CANAUX

Indicateur digital de l'intensité de la réception et de la transmission.

GARANTIE 1 AN PIECES ET SERVICE

FABRIQUE AU CANADA

AVERTISSEMENT

"Appareil homologué aux termes du CNR-136, 5e édition, et pouvant faire l'objet d'une licence permettant l'utilisation de 40 voies après le 1er avril 1977 et se conformant donc à toutes les normes du CNR-136, 4e édition, requises pour recevoir une licence permettant l'exploitation de 22 voies jusqu'au 1er avril 1977".

DISPONIBLES MAINTENANT CHEZ

383, DE LA CANARDIERE, QUEBEC, TEL: 629-5793



CITÉ ÉLECTRONIQUE INC.

Aussi disponibles: Antenne C.B., "Antenna Specialists" Microphone C.B. "Shure"

norman

LEBOFF



un
été
à rêver

en haut: deux jolies robes en toile alpaca au département de la robe.

à gauche: tenue légère, robe-soleil 'leboff' au corsage nervuré à parementure rayée. Rouge ou beige. 5-13. \$30.00

à droite: petite robe manches 'jap' fendue et col officier. S'agrément de deux poches kangourou. Glissière devant. Se coulisse à la taille sur rayures contrastantes. En rouge ou beige. De 5 à 15. \$33.00

en bas: tenue d'après-midi. Robe à pois sur fond marine, rouge ou brun en jersey polyester. Manches-mouchoir. Taille haute froncée devant, serrée d'un long cordonnet coulissant. De 10 à 18. \$34.00

Au Salon Bleu.

Dites: 'portez à mon compte'.

● mail st-roch, place laurier, place fleur de lys, galeries chagnon ●

AGENCEZ à vos besoins



Système Modulaire Réglable 'CLASSIC'

RS

EN BOIS DE TECK

Demandez le dépliant de montage sans aucun frais

NOM.....

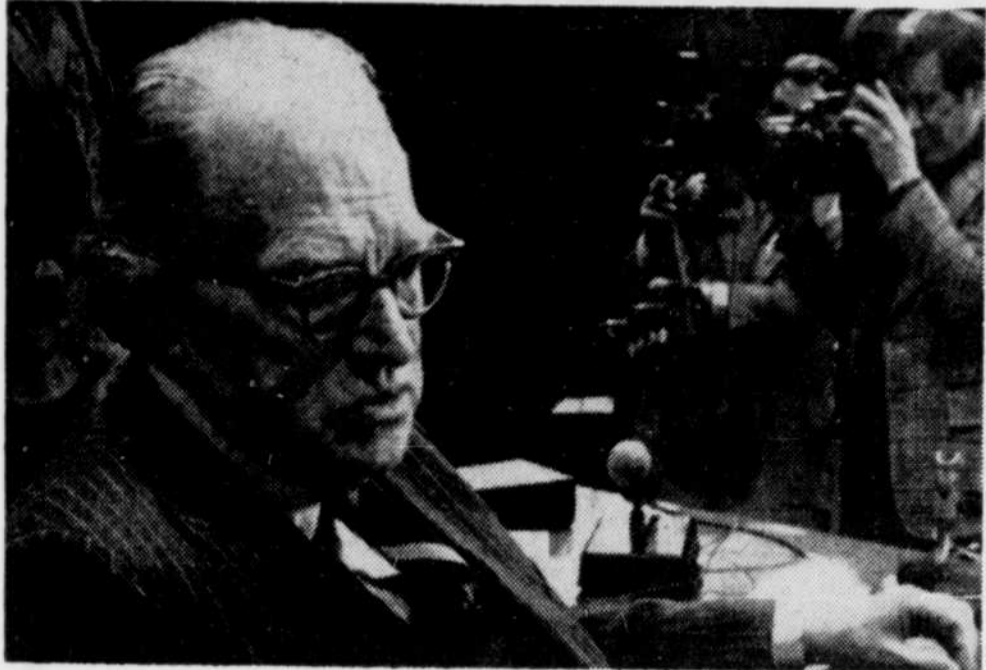
ADRESSE.....

VILLE..... CODE POSTAL.....

dussault meubles

9 ouest, Courcellette
face à la Galerie du Meuble

Radio-Canada: Boyle renvoie la balle aux accusateurs



Harry Boyle, président du CRTC.

par Louis TARDIF
du bureau du Soleil

OTTAWA — Une semaine après avoir acquiescé à la demande du premier ministre Trudeau d'enquêter sur le séparatisme allégué à la société Radio-Canada, le Conseil de la radiodiffusion et les télécommunications canadiennes vient de réaliser que la patate est chaude et son président, M. Harry Boyle, tente maintenant de la renvoyer dans le camp des accusateurs.

En effet, au cours d'une conférence de presse hier à Ottawa, le président du CRTC a déclaré aux journalistes, après un interrogatoire qui a duré près de deux heures, que son organisme n'avait rien à se mettre sous la dent sauf les vagues accusations lancées par les ministres libéraux et le sénateur Jean Marchand.

"Je n'ai aucune accusation précise devant moi", a lancé M. Boyle.

Et le président qui insiste pour affirmer qu'il avait le choix ou non d'accepter la requête des ministériels, demande instamment aux dénonciateurs de préciser leurs allégations et d'offrir leurs propos en venant comparaître devant le comité chargé de l'enquête, bref de prouver ce qu'ils avancent.

D'ailleurs, M. Boyle a fait parvenir aux parlementaires une lettre les invitant à collaborer avec l'organisme et en même temps il lance un appel au public pour que tous ceux qui croient au séparatisme à Radio-Canada le fassent connaître au CRTC mais avec des dossiers "bien préparés".

C'est donc aux accusateurs que revient maintenant le fardeau de la preuve et les ministres André Ouellet, le propriétaire de la fameuse liste noire de séparatistes à Radio-Canada, Monique Bégin, Jean Chrétien, leur leader Pierre Elliott Trudeau et le sénateur Jean Marchand sont en un sens pris avec le boomerang qu'ils ont lancé.

Tout ce qu'il y a devant le

CRTC présentement, ce sont 222 plaintes de téléspectateurs parvenues à l'organisme depuis septembre dernier. Seulement cinq d'entre elles parlent de séparatisme à Radio-Canada, deux se disent "préoccupé", les trois autres appuient la requête du premier ministre mais aucune d'elles ne contient d'accusations précises basées sur des faits, a commenté M. Boyle.

Enquête quand même

Quoi qu'il en soit, l'organisme fédéral enquêtera et ce même si son vice-président, M. André Fortier, ne voit pas de "déformation systématique" dans les reportages des journalistes francophones.

L'enquête devra de plus être complétée pour le 1er juillet et ce court laps de temps qui effraie les enquêteurs, a obligé l'organisme à donner le travail à ses employés à temps partiel parce que ceux à temps complet sont "trop pris" par leur boulot quotidien.

Selon le communiqué de presse distribué hier avant la conférence, le CRTC demeure relativement vague dans la définition des paramètres de l'enquête.

Après avoir affirmé qu'il avait accepté l'invitation de M. Trudeau "dans l'intérêt du public", il déclare devoir respecter trois principes.

Le premier, le principe de la liberté d'expression; le second, que toute discrimination à l'égard de la race, l'origine nationale, la couleur, la religion, le sexe ou les opinions politiques est inadmissible en radiodiffusion; le troisième finalement, c'est la reconnaissance par le Conseil de son engagement envers la radiodiffusion publique au Canada.

En outre, le comité prendra en considération les commentaires du public parce que Radio-Canada appartient aux "citoyens du Canada" mais le tout se déroulera à huis clos.

Le comité interviewera des membres de la société d'Etat pour mieux comprendre "ce qui se passe en réalité".

Il étudiera de plus les grilles horaires, la programmation et l'histoire des rapports entre les services de langue anglaise et de langue française. Enfin, certaines émissions seront choisies pour "fin d'analyse".

Une chose est sûrement bonne, a finalement précisé M. Boyle, c'est que le comité chargé de l'enquête permettra d'enlever le dossier temporairement d'entre les mains de d'autres "politiciens partisans" qui auraient envie d'y plonger.

Le comité

Selon M. Boyle, le comité ne se satisfera pas de plaintes "vagues et non fondées". Ce sont des gens "honnêtes et décents", a dit M. Boyle, en parlant des enquêteurs.

Parmi les personnes à temps partiel appelées à participer à ce comité, on remarque les noms de MM. Jacques de la Chevrotière, un financier québécois, Armand Cormier de Moncton, et l'éditeur montréalais bien connu Jacques Hébert en plus de d'autres personnalités du Canada anglais.

Aujourd'hui, ce sera au tour du président de Radio-Canada, M. Al Johnson, de rencontrer la presse parlementaire alors que 4.500 employés de Radio-Canada, représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique, donneront dans la capitale fédérale également leur version des faits.

NABET proteste contre les accusations de séparatisme

MONTREAL (PC) — Selon le syndicat représentant 2.500 techniciens à l'emploi de Radio-Canada, les accusations de parti-pris séparatiste dans les émissions d'information de la société de la Couronne constituent une atteinte grave à la liberté de la presse et une "menace flagrante à la démocratie dans notre pays".

L'enquête prochaine sur ces accusations est une "tentative injustifiable de se mêler du fonctionnement normal de Radio-Canada", affirme la National Association of Broadcast Employees and Technicians (NABET) dans un télégramme expédié hier au premier ministre Trudeau.

Signé par le président du syndicat, M. Jean Benoit, le message accuse les membres du cabinet Trudeau d'essayer d'"influencer l'opinion publique en lançant toutes sortes d'allégations sans fondement" sur l'attitude des employés de Radio-Canada devant le séparatisme.

"M. le premier ministre, nous croyons fermement en la liberté d'expression qui, comme nous le savons tous, est à la base de notre démocratie et toute ingérence indue ou manipulation de cette liberté d'expression mènera éventuellement à un régime dictatorial", lit-on dans le télégramme.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) doit entreprendre bientôt une enquête par laquelle on tentera de déterminer si certains employés du réseau français de Radio-Canada ont étalé un penchant séparatiste dans leurs activités professionnelles.

Le Syndicat canadien de la fonction publique, qui regroupe 4.500 employés de Radio-Canada, tient pour sa part une conférence de presse aujourd'hui, pour faire connaître sa position sur la tenue de cette enquête.

TAPIS - PRELART

VRAIES AUBAINES

ATTENTION! Tous ces recouvrements sont de première qualité.

| | | | |
|--|---------------------------------|---|---------------------------------|
| TAPIS OZITE Economique. Choix de couleurs. | \$2⁰⁹ v.a. | TAPIS CANDY CATALOGNE | \$3⁹⁵ v.a. |
| TAPIS OZITE Endos caoutchoutés. | \$2⁷⁰ v.a. | PRELART DE MARQUE CUSHIONFLOOR | \$3²⁰ v.a. |
| PRELART SANS CIRAGE | \$2⁴⁹ v.a. | CERAMIQUE MURALE 6' x 6' | .49 p.c. |
| PRELART KARAMIK 0.035 d'usure Rég. \$8.96 | \$3⁹⁵ v.a. | CERAMIQUE A PLANCHER 1' x 1' | .65 p.c. |
| TUILE A PLANCHER PRECOLLEE 12" x 12" | .25 ch. | SPECIAL PARQUETERIE MERISIER | .40 p.c. |
| TAPIS DE CUISINE 100% nylon choix de couleurs. | \$4⁹⁵ v.a. | TAPIS 100% NYLON Commercial. Choix de couleurs. | \$3⁹⁵ v.a. |

Beaucoup d'autres spéciaux en magasin.

MODERN PLYWOOD LTD.
1255, avenue Courcellette, Val-Bélair
Ouvert jeudi, vendredi soir et samedi - 842-1911

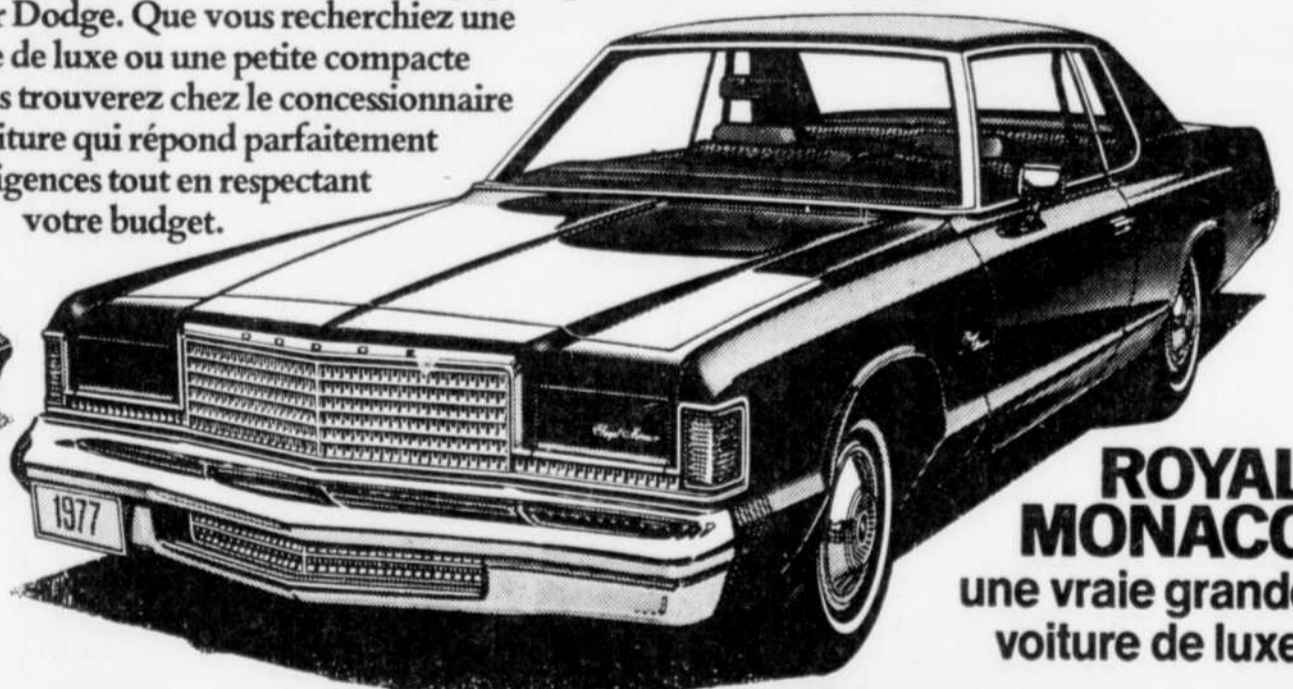
C'est le temps de mesurer Dodge.

La belle saison approche rapidement. C'est donc le temps plus que jamais de mesurer Dodge. Que vous recherchiez une grande voiture de luxe ou une petite compacte économique, vous trouverez chez le concessionnaire Dodge la voiture qui répond parfaitement à vos exigences tout en respectant votre budget.



ASPEN
la compacte grandement populaire.

Compacte à l'extérieur, la Dodge Aspen est spacieuse et luxueuse à l'intérieur. De plus, on peut l'équiper d'options qui vont de la climatisation aux sièges à commande électrique en passant par le tout nouveau toit "T", disponible sur les coupés. Les modèles? Coupé 2 portes, très élégant; sedan 4 portes; très spacieux; familiale 4 portes, très populaire. Et les prix? Très compétitifs.



ROYAL MONACO
une vraie grande voiture de luxe.

Si vous payez pour une grande voiture, assurez-vous qu'elle soit réellement grande. Choisissez la Dodge Royal Monaco. Vous obtiendrez des caractéristiques de base remarquables comme la servodirection, les servofreins à disques à l'avant et la transmission automatique. On peut même équiper certains modèles d'un groupe spécial "remorquage" d'une capacité de 7,000 livres. Une option très pratique.

MONACO une intermédiaire qui convient à toute la famille.

La Monaco représente le juste milieu entre nos compactes et nos grandes voitures. Entre autres avantages, vous pouvez choisir entre l'économique moteur Super-Six 225 et le puissant V8-318, tous deux standards. De plus, vous pouvez commander le nouveau groupe "sport spécial" SS offert en option sur les modèles hardtop 2 portes. Ce groupe comprend sièges baquets, accoudoir escamotable et moquette à longs poils.

CHRYSLER CANADA LTÉE

VOITURES DODGE
ROYAL MONACO • MONACO
CHARGER SE • ASPEN
ARROW • COLT

VOITURES CHRYSLER
NEW YORKER • NEWPORT
CORDoba

CAMIONS DODGE
PICK-UPS • FOURGONNETTES
WAGONNETTES • VÉHICULES A 4
ROUES MOTRICES • CAMIONS
POIDS MOYENS

VENTE ET LOCATION

Certaines pièces d'équipement illustrées ou mentionnées sont offertes en option moyennant des frais supplémentaires.

En 77, comptez sur la technique Dodge.

Les foyers clandestins sont presque tous sortis de l'ombre

Les foyers clandestins achèvent de sortir de l'ombre. Si on en croit un communiqué émis par le ministère des Affaires sociales, l'opération "pavillonnement" lancée au printemps dernier est en bonne voie de réalisation.

Cette opération consistait à ratta-

cher des centres privés d'hébergement, connus sous l'appellation de "foyers clandestins" à des centres d'accueil publics. On vient d'autoriser un premier groupe de centres d'accueil, par arrêté en conseil à signer avec les propriétaires des foyers privés un contrat de location de biens et de services. D'ici une semaine ou

deux, les autres foyers qui restent à "pavillonner" feront l'objet d'un autre arrêté en conseil.

Depuis le mois de juin dernier, précise le communiqué du ministère, 350 foyers d'une capacité de 10 à 29 personnes dont le ministère connaissait l'existence le 1er avril dernier ont été visités et évalués. Premier résultat: 91 foyers affiliés, 79 foyers clandestins et huit établissements financés à taux fixes qui hébergent au total 2.691 personnes sont touchés. Ils sont reliés (pavillonnés) à 73 centres d'accueil et six centres hospitaliers.

Par cette opération, le centre d'accueil public loue au centre privé des services d'alimentation, de buanderie de lingerie, d'entretien ménager, de surveillance, ainsi que le personnel requis pour le fonctionnement de ces services.

Le centre d'accueil de son côté, qui agit comme locateur, est responsable des services médicaux dont bénéficient les personnes hébergées. Il met à leur disposition son personnel professionnel et s'il y a lieu, des installations comme un centre de jour, une piscine, un gymnase, une salle de réunion. Il assure des services de nursing, de médication, d'urgence, de loisirs, de consultation médicale.

C'est le centre d'accueil qui exerce une surveillance sur la qualité des établissements qui lui sont rattachés. Il comble le départ des personnes hébergées conformément à ses propres critères d'admission.

C'est également le centre d'accueil qui verse par contrat un tarif quotidien de \$7 par personne hébergée.

On se souviendra que cette opération a été entreprise pour régler l'épineux problème de la prolifération des foyers clandestins sur lesquels aucun contrôle ne pouvait être exercé et dont l'existence avait donné lieu à des abus et des scandales maintes fois dénoncés par la presse.

Compte tenu du peu de ressources existant pour

les personnes âgées, de la tendance qui veut qu'on ne fasse plus du grand foyer d'hébergement la seule ressource, l'ex-ministre Forget avait annoncé la politique dite de "pavillonnement". Cette politique se poursuit sous le nouveau gouvernement.

Depuis bientôt un an, 11 comités régionaux ont été mis sur pied. C'est M. Maurice Boulanger, directeur général de la résidence Maisonneuve, qui a assuré la coordination provinciale de l'opération.

affaires sociales

Stimulateurs cardiaques

De quoi a l'air un pacemaker (stimulateur cardiaque)? Ce petit appareil sauveur de vie, généralement bien dissimulé, qu'on aperçoit sur la photo est fabriqué au Canada. La compagnie qui le produit diffusait récemment de la publicité aux médias d'information en encourageant les gens, non pas à devenir des "clients" mais à s'occuper de leur santé et de leur cœur.

Sur la photo, au fond, on aperçoit le stimulateur cardiaque. A l'avant son enveloppe externe en titane, le métal qui est utilisé pour former l'encadrement et la carcasse des fusées et des modules lunaires; enfin, on aperçoit des circuits intégrés et une pile au lithium intégrée.

6.000 stimulateurs cardiaques sont implantés chaque année au Canada.



Un tribunal de la famille à Terre-Neuve

Un tribunal de la famille créé à titre expérimental commencera ses activités à la fin de cette année dans la province de Terre-Neuve.

C'est le résultat d'un accord intervenu entre le gouvernement fédéral et la province de Terre-Neuve.

Cette cour entendra les requêtes en matière de divorce, de séparation, de pensions et servira de tribunal de la jeunesse.

Les travailleurs sociaux, les conseillers sociaux feront partie des équipes multidisciplinaires appelées à entendre les causes.

Des projets semblables ont déjà été lancés en Colombie-Britannique et en Ontario.

Il semble que les coûts seront partagés également entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Les malades: une souscription publique

Entre le 1er et le 15 avril prochain, la campagne de souscription en faveur des malades à long terme aura lieu. Cette campagne est lancée par le Comité provincial des malades qui connaît une situation financière des plus précaires, mais qui réussit néanmoins à suivre.

Ce comité représente les malades à long terme retirés dans des établissements dits "pour malades chroniques" ou les personnes âgées.



"Avec un stock de \$2 millions, pas besoin d'attendre les pièces..."

Le plus important stock de pièces dans l'est du pays. L'inventaire le plus complet de moteurs Detroit Diesel, de transmissions automatiques Allison, d'unités de réfrigération Thermo-King, de moteurs Isuzu et De Industrie, de filtres Farr, de commandes Morse, de ventilateurs Horton et de groupes électrogènes.

Système d'échange. Réparer une transmission ou un moteur prend un certain temps, même en faisant vite. Si votre camion est arrêté pendant le temps de la réparation, le manque à gagner peut être important. Heureusement, notre système d'échange de moteur et de transmission automatique nous permet de remplacer la partie

défectueuse au complet. L'échange est rapide, économique et garanti.

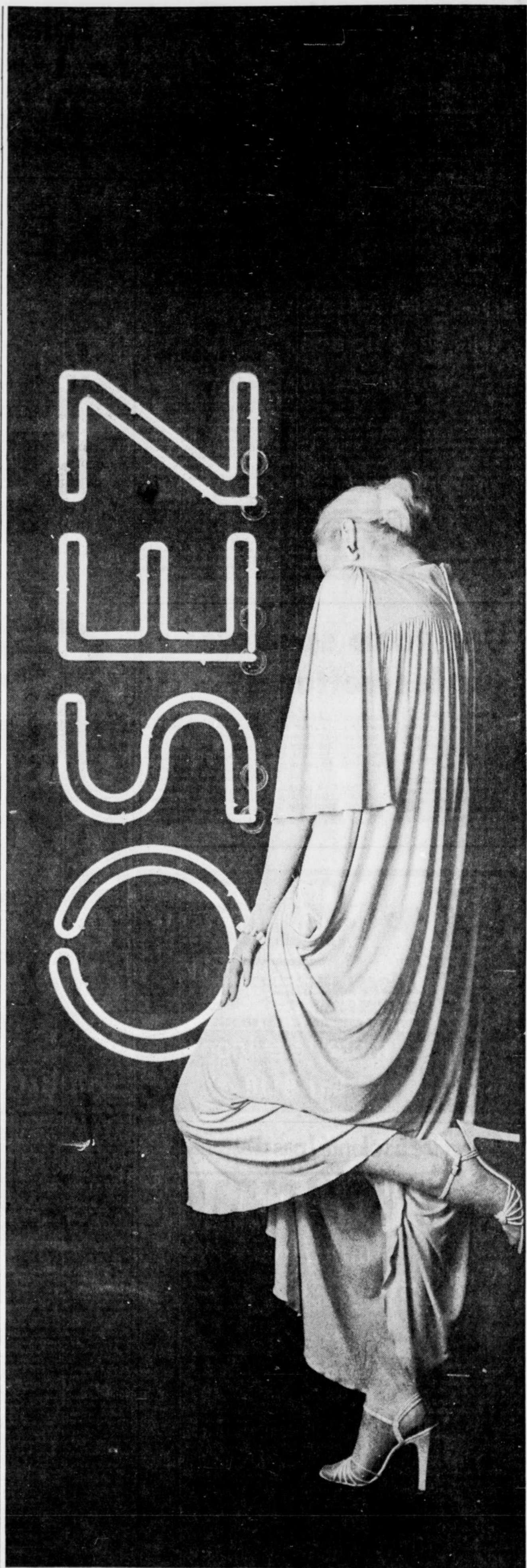
Pièces réunies **reliabil**. Nous vous offrons aussi des pièces réunies **reliabil** garanties comme neuves. Le prix en est moindre et c'est vous qui en profitez.

Distributeur pour Detroit Diesel, Allison, Isuzu, De Industrie, Farr, Morse, Horton et fabricant de groupes électrogènes.



2997 rue Watt, Ste-Foy, Québec G1X 3W1
(boulevard Charest, sortie Blaise Pascal)
Téléphone: (418) 651-5371
Télex: 051-3454 TWX: 610-571-5720
Succursale à New Richmond
Rue McCormick, New Richmond
Co. Bonaventure, Qué. G0G 1Y0
Téléphone: (418) 392-5071 et (418) 392-5072

Chez nous, ça n'traîne pas!



SIMARD & VOYER

CHAUSSURES POUR HOMME ET FEMME, PLACE STE-FOY, PLACE LAURIER, PLACE FLEUR-DE-LYS, PLACE QUÉBEC, GALERIES CHAGNON

La hausse du coût des soins ne scandalise pas Lazure

par Gilles BOIVIN
du bureau du Soleil

MONTREAL — Loin de s'inquiéter des récentes constatations contenues dans le rapport de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, à l'effet que les médecins sont en grande partie responsables de la hausse du coût du régime, le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, soutient qu'il n'est que "normal qu'ils commandent la grosse part du gâteau" puisqu'ils portent la responsabilité centrale des soins de santé.

Quant à la courbe ascendante dans les coûts des services de santé, M. Lazure ne voit pas très bien pourquoi la population devrait s'en scandaliser dans le secteur de la santé, alors que plusieurs autres secteurs connaissent également des tendances inflationnaires non moins importantes.

Le ministre Lazure, qui prenait la parole devant les étudiants de la faculté de Médecine de l'Université de Montréal, hier, a pris comme exemple la montée fulgurante des coûts de construction d'autoroute. "Pour construire deux milles de l'autoroute qui relie le centre ville de Québec à l'île d'Orléans, il en a coûté \$60 millions. C'est curieux que la population ne se scandalise pas de ça" a rétorqué le ministre à un étudiant qui laissait entendre que le Québec s'était doté de services de santé de luxe qu'il n'avait pas les moyens de s'assurer.

Salariat des médecins

Par ailleurs, le ministre a

reconnu que la formule de rémunération à l'acte du professionnel de la santé pouvait être responsable d'une partie de cette hausse des coûts du régime d'assurance-maladie.

Cette forme de rémunération comporte également d'autres désavantages non moins importants selon le Dr Lazure: accomplissement d'actes inutiles (parce que plus payants), obstacle à la médecine préventive, à l'enseignement, à la recherche et au développement de certaines spécialités, etc.

Tout en admettant qu'il faudra changer le mode de rémunération des médecins, le ministre des Affaires sociales précise cependant que cela ne saurait se faire du jour au lendemain et qu'il faudra notamment attendre la fin des conventions collectives des médecins et spécialistes avant d'adopter une nouvelle formule. M. Lazure a par ailleurs indiqué sa préférence à la formule de la vacation c'est-à-dire le paiement d'un taux fixe pour une période de temps donné, comme forme nouvelle de rémunération du médecin. Dressant un portrait global des problèmes qui confrontent actuellement le réseau des affaires sociales, le ministre a poussé plus avant sa réflexion sur la question de la décentralisation.

Dans cette optique de décentralisation et dans un effort pour rapprocher les institutions de santé de leurs usagers, le MAS entend en effet présenter bientôt des amendements à la loi 65 afin de modifier la représentation de la population sur les con-

seils d'administration des institutions du réseau.

Les amendements viseraient à augmenter le nombre de représentants du public au sein de ces C.A. Les modifications que le ministre s'approprie à proposer à la loi pourraient également toucher l'élection de ces représentants de la population. La formule préconisée hier par M. Lazure s'apparenterait à celle de l'élection des commissaires d'écoles où chaque quartier a son représentant à la commission scolaire.

Bousculer des mentalités

Par ailleurs, le ministre Lazure a indiqué que des modifications aux lois et aux structures du réseau des affaires sociales ne seraient pas suffisantes pour apporter

L'Ouest du pays serait trompé

BRAMPTON, Ontario (PC) — Un député libéral a soutenu, que d'autres partis politiques, qu'il n'a pas identifiés, se servaient de propagande pour tromper les gens de l'Ouest canadien sur le bilinguisme, dans l'espoir de se faire élire.

M. Marcel Prud'homme, qui représente la circonscription de Montréal-Saint-Denis, a d'autre part accusé Radio-Canada de ne pas expliquer l'esprit de la loi sur les langues officielles, provoquant ainsi des réactions défavorables dans l'Ouest.

une solution aux problèmes qui le confrontent.

C'est donc au chapitre des mentalités — et par conséquent de la formation des futurs médecins — qu'il faudra également faire quelque chose. Le ministre s'en est d'abord pris aux facultés de

médecines des universités qui dans leur normes d'admission accordent une "importance démesurée" aux "scores" des étudiants plutôt qu'à leurs caractéristiques socio-économiques.

"L'excès de conserva-

tisme" des facultés de Médecine ne contribue certes pas à rendre plus "humaine" la médecine, a soutenu le ministre.

M. Lazure a suggéré de revoir toute cette question des critères d'admissibilité dans une optique plus glo-

bale — incluant le régime de bourses aux étudiants du MAS — afin de répondre plus adéquatement aux besoins criants actuels: notamment le manque chronique de médecins dans les régions éloignées, la pénurie de spécialistes dans certains domaines comme les soins aux malades

chroniques et aux personnes âgées, etc.

Au strict plan du régime de bourses du MAS, le ministre Lazure a invité les étudiants à participer à un comité mixte (gouvernement-étudiants) afin de faire connaître leurs intérêts à ce sujet.

LE SOLEIL CKCV/1280



CKAC [Montréal] • CHLN [Trois-Rivières] • CJBR [Rimouski]
CHLT [Sherbrooke] • CJMT [Chicoutimi] • CKCH [Hull-Ottawa]

VOUS INVITENT
A PARTICIPER
A LA PROMOTION

SUPER

SOLEIL

GAGNEZ UN WEEK-END A
ACAPULCO
120 VOYAGES SOLEILS
GRATUITS (60 couples)

21-22-23 AVRIL
Départ de Mirabel



LE SOLEIL et TÉLÉMÉDIA vous invitent à passer un week-end de rêve à Acapulco, sur les ailes de Québecair. Le séjour sera au magnifique hôtel "La Palapa", situé au bord de la mer. Viva Tours Ltée prépare pour nos invités: réceptions, cocktails, visites touristiques et plusieurs surprises agréables durant ce week-end inoubliable.

Postez et écoutez

Courez la chance de gagner un super week-end à Acapulco. Remplissez le coupon de participation ou un fac-similé. La promotion se termine le 8 AVRIL 1977, à minuit, durant six (6) semaines consécutives, soit du 28 février au 8 avril, du lundi au vendredi, à 7 h 43 tous les matins et en fin d'après-midi, à l'antenne de CKCV 1280 et des stations CKCH, CJMT, CHLN, CHLT, CKAC et CJBR. Un billet double pour le vol "SUPER-SOLEIL" du 21 avril, sera tiré au hasard parmi les coupons de participation reçus pour un grand total de 60 billets doubles. La personne aura 60 minutes pour appeler à CKCV.

Règlements

1. Vous pouvez participer au tirage en remplissant correctement le coupon de participation que vous trouverez dans ce journal ou un fac-similé et en le postant à CKCV, Québec.
2. Si votre coupon est tiré, vous devez répondre correctement à une question mathématique et vous pourrez alors participer avec votre invité(e) au voyage Super-Soleil qui aura lieu à Acapulco, les 21, 22, 23 avril 1977.
3. Il est entendu que les participants au voyage Super-Soleil s'engagent à se conformer à toutes les modalités et exigences qui leur seront transmises ultérieurement. Participant à cette promotion, les publications suivantes: Dimanche-Matin — Dimanche Dernière-Heure — Le Soleil — Le Quotidien (Chicoutimi) — La Parole (Drummondville) et T.V. Hebdo.
4. Les billets remis aux gagnants sont incessibles, non négociables, non admissibles sur un autre vol que le vol "Super-Soleil" de Québecair vers Acapulco, du 21 avril 1977 pour l'aller et du 23 avril pour le retour du tirage.
5. Il est entendu que les employés de Québecair, Viva Tours, des Publications Unimédia, TV Hebdo et Télémedia ainsi que les membres, de leur famille immédiate ne sont pas autorisés à participer à cette promotion. De plus, seules les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent participer au concours.
6. Les tirages ont lieu du lundi au vendredi, à 7h43 et 16h43, sur les ondes de réseau Télémedia, du 28 février au 8 avril inclusivement. Les gagnants ont une heure pour appeler Télémedia, ils seront interviewés en ondes à 8h44 et 17h44.

LES GAGNANTS
DES RÉGIONS DE QUÉBEC
CHICOUTIMI, ET RIMOUSKI AURONT
DROIT AU TRANSPORT GRATUIT D'UNE DE
CES TROIS VILLES À MIRABEL PAR QUEBECAIR.

Veillez m'inscrire à
LA PROMOTION "SUPER-SOLEIL"

CKCV, 800, Place d'Youville,
suite 2100, Québec, Qué.

NOM _____
ADRESSE _____
VILLE _____
PROV. _____ TEL. _____
CODE POSTAL _____

QLS

Une taxe spéciale sur les voitures?

MONTREAL (PC) — Le ministre des Affaires municipales du Québec songe sérieusement à lever une taxe spéciale sur les automobiles.

C'est ce qu'a révélé le ministre Guy Tardif qui s'est engagé à trouver de nouveaux revenus pour les villes, lors d'une ren-

contre qu'il a eue avec le président de l'Union des municipalités du Québec, le maire Gilles Lamontagne, et une trentaine de dirigeants de cet organisme.

M. Tardif n'a pas précisé quelle forme prendrait cette nouvelle taxe.

On ne sait s'il s'agirait

d'une surtaxe sur l'essence ou sur l'immatriculation des véhicules. M. Tardif a seulement affirmé qu'il lui apparaissait souhaitable d'aller chercher quelques revenus du côté de l'automobile en guise de compensation pour les problèmes que cause cette dernière.

LOUEZ UNE
HITACHI

LOCAPLAN Court terme • Long terme
UNE OPTION D'ACHAT Taux fixe ou décroissant
PEUT ETRE CONSENTIE... SUR DEMANDE, Service gratuit

motel television
2750 CH. STE-FOY, STE-FOY
651-9110
LES SPECIALISTES DE LA LOCATION A QUEBEC

service à volonté / pas d'attente

BUFFET
chaud/froid
\$2.95 \$3.95
en journée en soirée

NOTRE UNIQUE SPÉCIALITÉ

